

BUDGET PRINCIPAL :  
BUDGET PRIMITIF 2022

SOMMAIRE

I. Synthèse

II. Les lignes directrices

II.1. Vue d'ensemble

II.2. Recettes réelles

II.3. Dépenses réelles par commission

III. Vote du budget par chapitre nature

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Annexes

Annexe 1 : autorisations de programme

Annexe 2 : maquette détaillée du budget principal 2022

Annexe 3 : glossaire

## I. Synthèse

Le résultat conséquent de l'exercice budgétaire 2021 nous permet une construction de l'équilibre budgétaire 2022 ambitieuse en investissement. Il s'explique notamment par des recettes conjoncturelles élevées et des dépenses sociales moins importantes qu'initialement prévues.

Notre logique de préparation budgétaire reste inchangée, à savoir la prise en compte nécessaire des dépenses sociales mais estimées au plus juste, un niveau d'investissement toujours élevé et une construction prudentielle, qui se traduit par une inscription significative en dépenses imprévues, permettant à la fois de faire face aux aléas et éventuellement de provisionner pour les exercices à venir.

En plus du suivi de l'exécution budgétaire, nous serons aussi attentifs au projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2028 et au projet de loi de finance 2023, car d'éventuelles nouvelles mesures impactant les collectivités territoriales pourraient rendre nécessaires les travaux d'optimisation de nos dépenses, et donc la recherche d'économies potentielles.

Le budget proposé pour 2022 s'équilibre au total à 517 M€ (réel + ordre), dont :

- Fonctionnement dépenses : 377,1 M€ (306,3 M€ en réel et 70,9 M€ en ordre)
- Investissement dépenses : 139,6 M€ (128,8 M€ en réel et 10,8 M€ en ordre)

Il a été construit avec la volonté renouvelée d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Abonder les dépenses imprévues pour faire face aux éventuelles conséquences supplémentaires liées à la pandémie ;
- ✓ Porter la section d'investissement à 75 M€ pour soutenir l'économie locale en abondant à la fois les crédits des politiques territoriales et en poursuivant l'investissement sur notre patrimoine ;
- ✓ Préserver l'avenir en maîtrisant l'endettement, tout en se réinterrogeant sur le montant de l'emprunt au regard des nouvelles possibilités de financement.

### Au niveau des recettes :

En fonctionnement, il faut retenir l'inscription du montant plancher (77,1 M€) sur le produit lié à la fraction de TVA attribuée au Département en compensation de la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, le maintien de la DGF qui reste stable depuis 2018 et le produit envisagé des DMTO à hauteur de 32 M€. Il est à souligner également la suppression du fonds de stabilisation en 2021 (1,6 M€) et le maintien d'une dotation « Part supplémentaire de TVA » pour les Départements les plus en difficulté. Enfin, ce budget intègre des variations de de recettes dues à la crise sanitaire, notamment une baisse de CVAE (-1,3 M€) et une augmentation du produit de la taxe sur les remontées mécaniques qui revient à son niveau habituel (0,8 M€). Le montant global des recettes réelles de fonctionnement, résultat 2021 inclus (46,9 M€), est de 369,3 M€, et de 322,4 M€ hors résultat.

En investissement, l'équilibre budgétaire se fait sur la base d'un emprunt de 14 M€, et l'important virement de la section de fonctionnement permis par le résultat conséquent de l'exercice 2021, permet de porter notre investissement à plus de 75 M€.

La partie forfaitaire de la DSID est basculée sur la partie projet, ce qui renforce l'exigence du dépôt systématique des projets éligibles. 2,5 M€ de crédits sont inscrits au BP sur les projets retenus en 2020 et 2021. Les subventions obtenues en cours d'exercice seront intégrées au budget au fur et à mesure de leur notification. Les éventuelles variations consécutives à la mise en place de l'automatisation du FCTVA devraient être absorbées par le volume de nos investissements réalisés en 2021 pour un produit maintenu à hauteur de 5,8 M€. Le montant global des recettes réelles d'investissement, résultat inclus, est de 65,7 M€.

### Les dépenses :

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales s'élèvent à 167,3 M€ en fonctionnement et à 0,4 M€ en investissement.

En fonctionnement, cela représente une légère baisse (-0,4%) par rapport au BP 2021. La construction de ce budget tient compte de l'impact de l'avenant 43 pour le financement des SAAD, mais n'intègre pas les effets budgétaires liées aux réformes en cours (revalorisation du salaire des assistantes familiales, revalorisation de la filière socio-éducative, revalorisation des métiers de la PMI). Il faudra donc être

particulièrement vigilant pour analyser ces mesures, et ajuster si nécessaire la prévision budgétaire en décision modificative. Cela induit la nécessaire poursuite d'optimisation de toutes nos politiques sociales pour atténuer ces augmentations.

Les dépenses consacrées aux solidarités territoriales s'élèvent à 5,6 M€ en fonctionnement et à 14,6 M€ en investissement. Afin de soutenir fortement la reprise économique sur notre territoire, je vous propose de faire preuve d'ambition et de volontarisme pour la deuxième année consécutive, en inscrivant des crédits équivalents à 2021 sur le FAR 2022 (7,2 M€), en créant une nouvelle AP fusionnant les AP développement territorial et dynamisation des communes urbaines augmentée de 0,96 M€ pour la porter à 3,5 M€, et en doublant les crédits de l'AP relative au Tourisme (3,5 M€) afin notamment de concrétiser la prise de participation au « Fonds Tourisme Occitanie ».

En ce sens, et notamment pour prendre en compte le haut niveau d'inflation constaté ce début d'année, nous examinerons lors de la 1<sup>ère</sup> DM l'opportunité d'augmenter l'AP du FAR 2022 de +5% pour la porter à 7,5 M€, et d'augmenter l'AP Appel à projet développement territorial et dynamisation des communes urbaines de 300 000 € pour la porter à 3,8 M€.

Pour les dépenses consacrées aux infrastructures et à la mobilité, les inscriptions budgétaires se veulent toujours ambitieuses dans l'objectif de soutenir la relance de l'économie locale, mais aussi de maintenir en bon état notre réseau routier, d'améliorer notre patrimoine immobilier et de densifier notre réseau numérique. Ainsi, les crédits s'élèvent à 18,1 M€ en fonctionnement et à 47,9 M€ en investissement. Le fonctionnement concerne la viabilité du réseau routier et des ouvrages d'art, ainsi que l'entretien des bâtiments et des collèges.

Les dépenses consacrées à la jeunesse, la culture, le sport et la vie associative s'élèvent à 5,5 M€ en fonctionnement et à 1,5 M€ en investissement.

Le budget 2022 des ressources humaines est de 70,5 M€, équivalent au budget 2021, grâce à la poursuite des efforts, engagés pour stabiliser la masse salariale.

Ce budget est le reflet de notre engagement quotidien pour le Département. C'est cette ambition que nous portons au travers du Projet de territoire depuis 2013, et ce mandat s'ouvre par la création d'une commission dédiée à ces actions.

Le budget 2022 a été finalisé grâce à la construction prudentielle du budget 2021 rendue possible par les précédents efforts de rationalisation de nos dépenses de fonctionnement, auxquels il faut rajouter la combinaison d'un retour à la baisse des dépenses de RSA et du produit exceptionnel des DMTO (40,2 M€).

Comme en 2021, ce budget est un budget volontariste et ambitieux permettant de poursuivre la relance économique, de renforcer les infrastructures et l'attractivité de notre territoire, sans obérer l'équilibre budgétaire pluriannuel et notre maîtrise de l'endettement.

## II. Les lignes directrices

### II.1 Vue d'ensemble

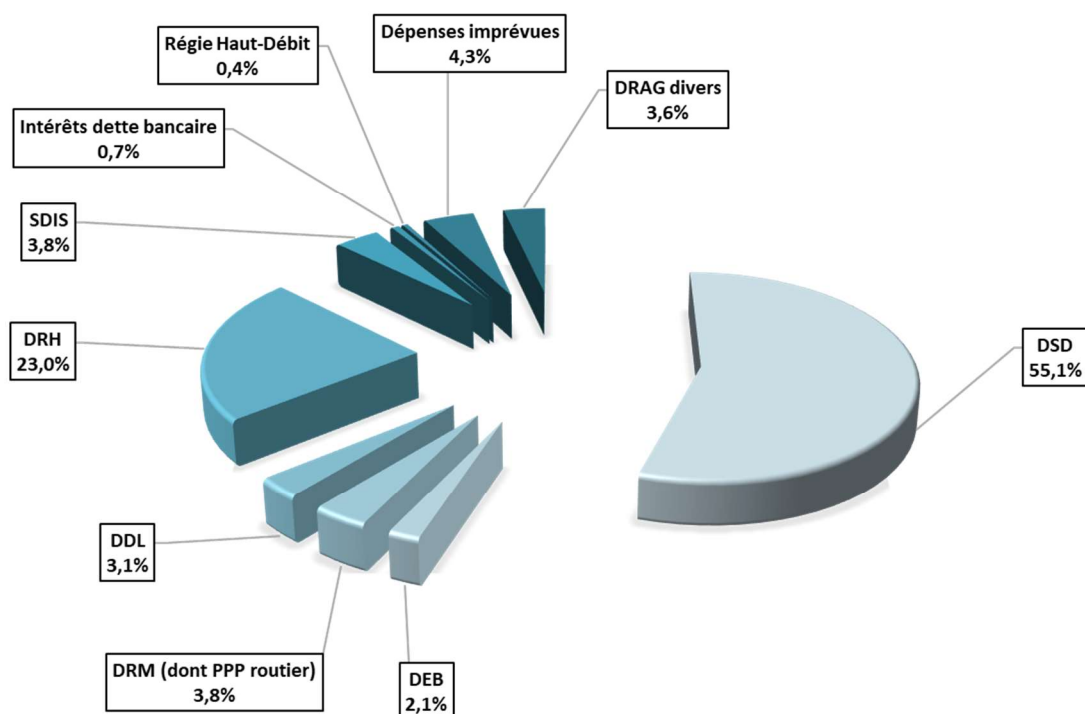
Recettes	Budget Primitif 2021	Budget Total 2021	Budget Primitif 2022	Evolution BP 2021 à BP 2022	Evolution BP 2022 à BT 2021
Fonct réel	355 047 745	359 561 488	369 329 766	4,0%	2,7%
Fonct ordre	7 159 711	7 159 711	7 800 000	8,9%	8,9%
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>362 207 456</b>	<b>366 721 199</b>	<b>377 129 766</b>	<b>4,1%</b>	<b>2,8%</b>
Invt réel	57 775 262	63 630 692	65 707 028	13,7%	3,3%
Invt ordre	67 046 519	71 356 699	73 853 952	10,2%	3,5%
<b>Total Investissement</b>	<b>124 821 781</b>	<b>134 987 392</b>	<b>139 560 980</b>	<b>11,8%</b>	<b>3,4%</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>487 029 237</b>	<b>501 708 591</b>	<b>516 690 746</b>	<b>6,1%</b>	<b>3,0%</b>
Dépenses	Budget Primitif 2021	Budget Total 2021	Budget Primitif 2022	Evolution BP 2021 à BP 2022	Evolution BP 2022 à BT 2021
Fonct réel	295 780 937	297 887 131	306 275 813	3,5%	2,8%
Fonct ordre	66 426 519	68 834 068	70 853 952	6,7%	2,9%
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>362 207 456</b>	<b>366 721 199</b>	<b>377 129 766</b>	<b>4,1%</b>	<b>2,8%</b>
Invt réel	117 042 070	125 305 050	128 760 980	10,0%	2,8%
Invt ordre	7 779 711	9 682 342	10 800 000	38,8%	11,5%
<b>Total Investissement</b>	<b>124 821 781</b>	<b>134 987 392</b>	<b>139 560 980</b>	<b>11,8%</b>	<b>3,4%</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>487 029 237</b>	<b>501 708 591</b>	<b>516 690 746</b>	<b>6,1%</b>	<b>3,0%</b>

Globalement, le budget primitif 2022 (516,7 M€) est en hausse de près de 3% par rapport au budget total 2021 (501,7 M€).

Quant à l'investissement réel, il enregistre une hausse de 2,8 %. Parmi les 128,8 M€, et déduction faite des remboursements en capital de 15 M€ et d'écritures équilibrées en dépense et recette (emprunts revolving 3,7 M€, solde d'investissement reporté 34,4 M€), le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est en hausse de 5,7 M€ par rapport au BP 2021 avec **75,7 M€** en 2022. La construction prudentielle du budget

2021 et le résultat important de l'exercice permettent de soutenir de façon totalement inédite l'investissement en 2022, tout en inscrivant 5 M€ en dépenses imprévues d'investissement. Le Département peut donc ainsi augmenter son volume d'investissement qui pérennise le soutien du tissu économique local, et contenir l'encours de dette.

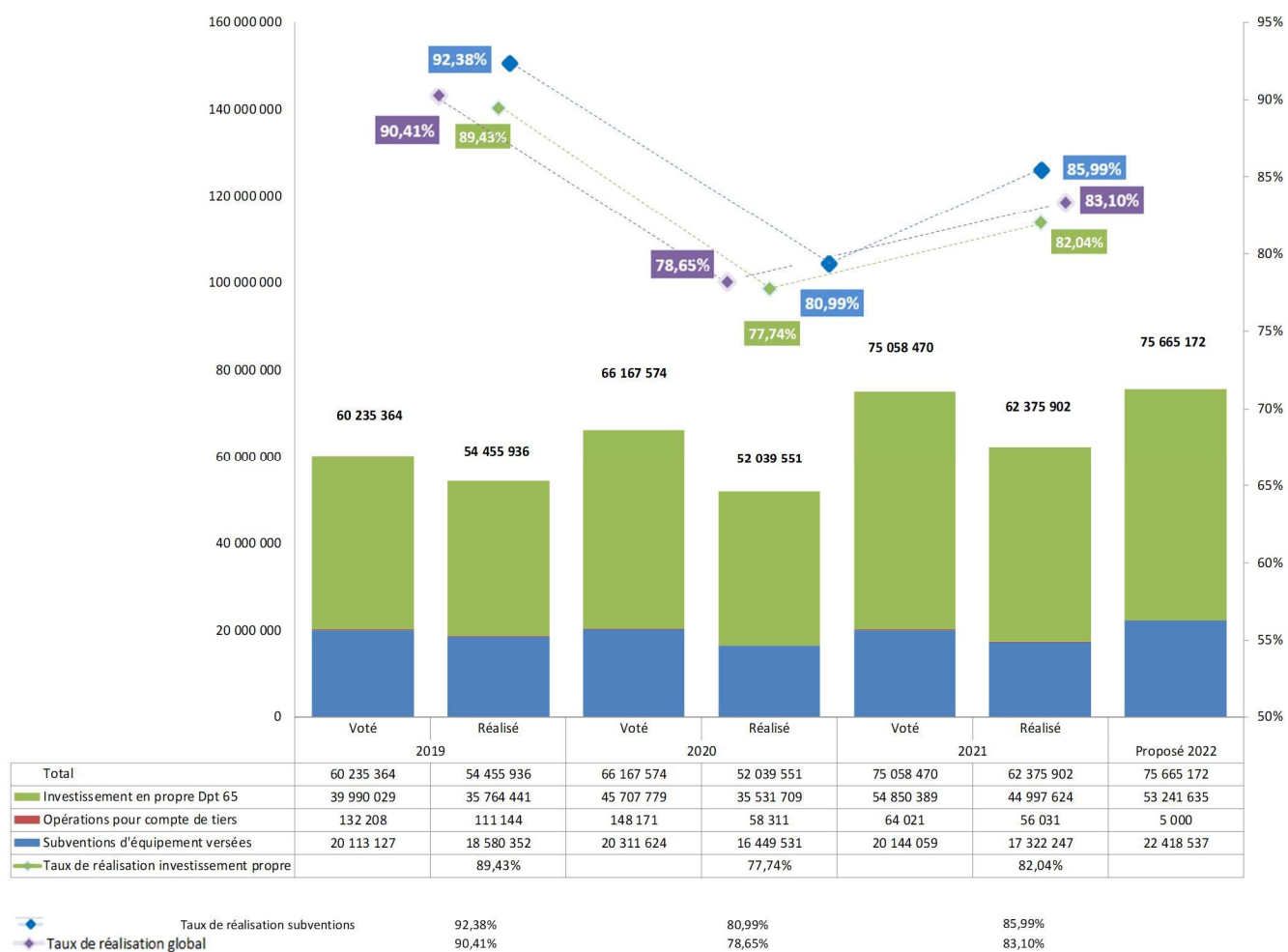
### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



	BP 2022
DSD	168 840 500
DEB	6 523 316
DRM (dont PPP routier)	11 558 144
DDL	9 582 926
DRH	70 504 500
SDIS	11 718 510
Intérêts dette bancaire	2 000 000
Régie Haut-Débit	1 360 000
Dépenses imprévues	13 247 750
DRAG divers	10 940 168
<b>Total</b>	<b>306 275 813</b>

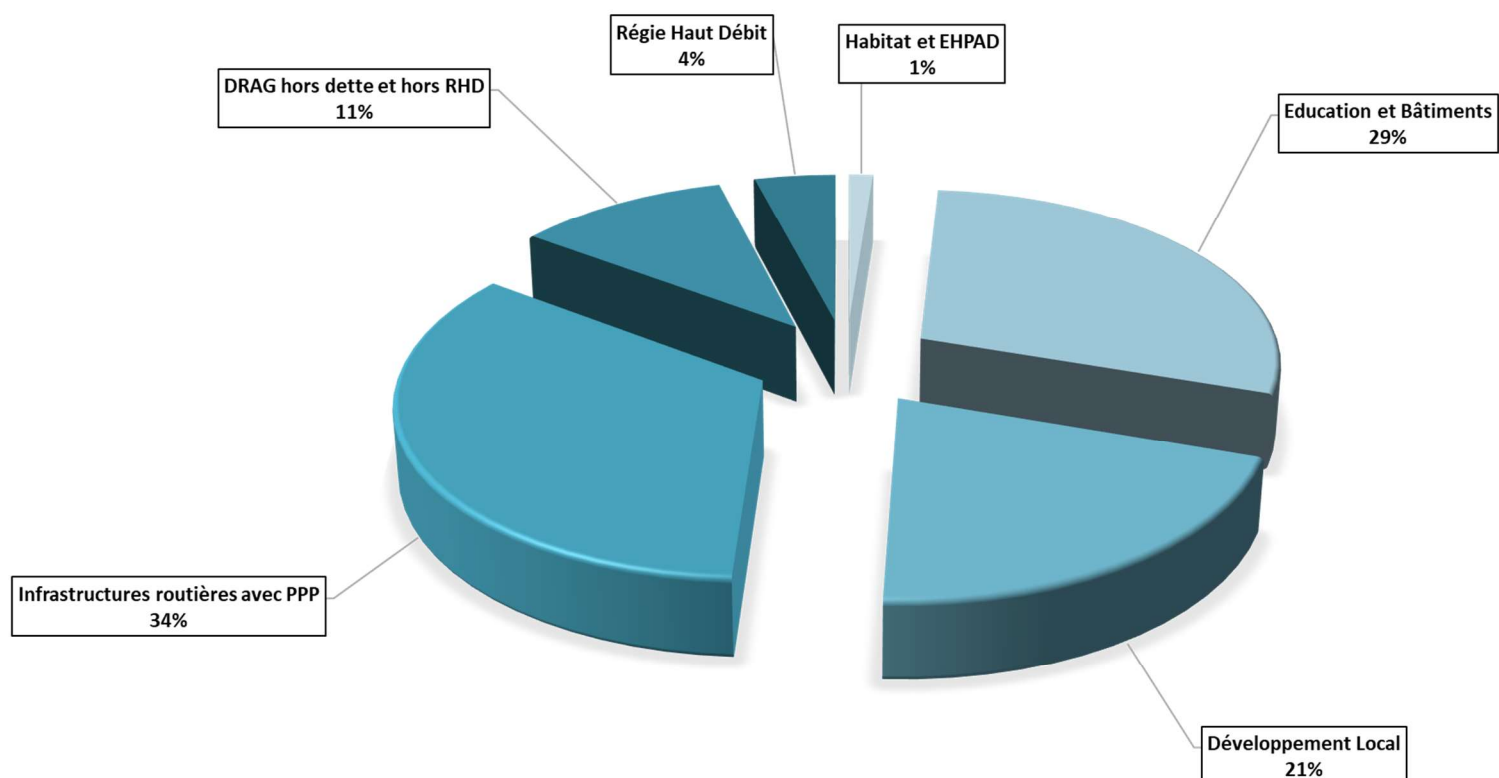
# Répartition des dépenses réelles d'investissement

## Evolution PPI 2019 - 2022





## Répartition du PPI 2022

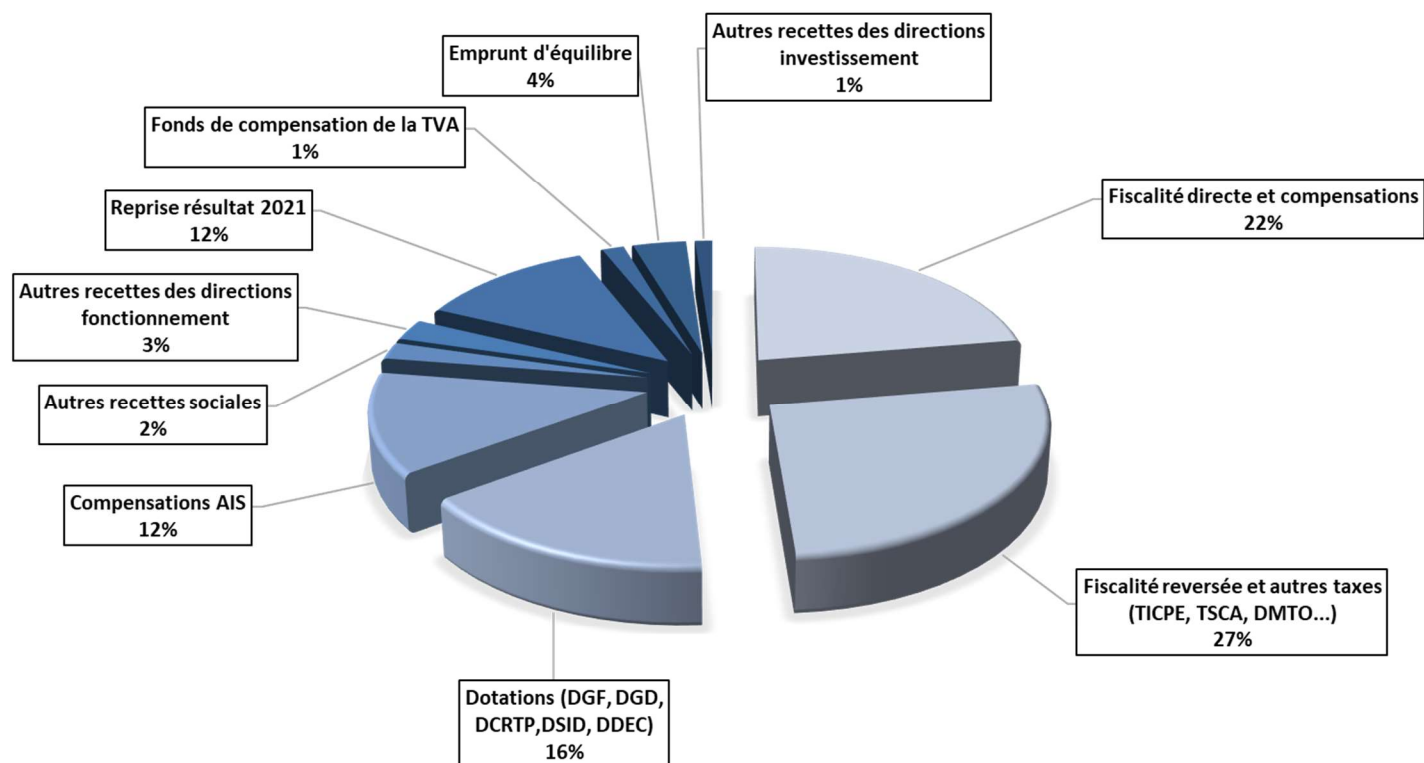


Habitat et EHPAD	Education et Bâtiments	Développement Local	Infrastructures routières avec PPP	DRAG hors dette et hors RHD	Régie Haut Débit	Total
920 000	21 950 954	15 578 348	25 951 155	8 164 715	3 100 000	75 665 171

La part des investissements sur notre patrimoine augmente au fil des années. La répartition entre maîtrise d'ouvrage et subventions versées est respectivement, en 2022, de 70% et 30%.

## II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement : près de 397 M€

(Hors revolving et neutralisation du résultat reporté d'investissement)



	Fonctionnement 2022
Fiscalité directe et compensations	88 900 286
Fiscalité reversée et autres taxes (TICPE, TSCA, DMTO...)	105 414 863
Dotations (DGF, DGD, DCRTP)	60 280 000
Compensations AIS	49 591 527
Autres recettes sociales	8 085 000
Autres recettes des directions fonctionnement	10 188 841
Reprise résultat 2021	46 869 249
<b>Total fonctionnement</b>	<b>369 329 766</b>

	Investissement 2022
Dotations (DDEC, DSID)	3 303 766
Fonds de compensation de la TVA	5 800 000
Emprunt d'équilibre	14 000 000
Autres recettes des directions investissement	4 517 396
<b>Total investissement</b>	<b>27 621 162</b>

## Synthèse des recettes de fonctionnement

Pour 2022, le montant des recettes réelles de fonctionnement (RRF), résultat inclus, est de 369 M€, et de 322,5 M€ hors résultat.

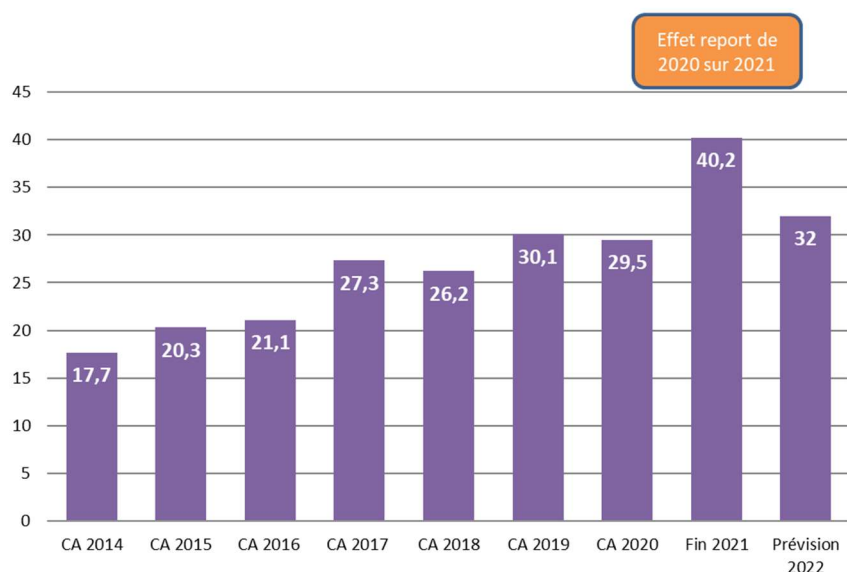
Avec la perte de tout pouvoir de taux sur la fiscalité directe, nous ne sommes plus maîtres d'aucune de nos recettes puisqu'elles dépendent aujourd'hui, soit de décisions inscrites dans la loi de finances (Dotations), soit de la conjoncture économique ou de l'activité (Fraction de TVA, DMTO, CVAE, TSCA...).

En ce sens, la comparaison ligne à ligne de chaque recette entre exercices n'aurait pas de pertinence. C'est pourquoi, seules apparaissent dans le tableau ci-après les propositions 2022. Ces propositions nous ont été, soit indiquées dans la loi de finances, soit élaborées sur la base de prévisions conjoncturelles.

Section	Recette	Proposé 2022	
<b>Fonctionnement</b>	Fraction TVA compensation taxe foncière propriétés bâties	77 055 445	
	CVAE	8 584 841	
	IFER	1 500 000	
	Compensation fiscales	1 760 000	
	<b>Fiscalité directe et compensations</b>		<b>88 900 286</b>
	TICPE - Part complémentaire	3 800 000	
	FNGIR	7 683 763	
	Taxe d'aménagement	1 300 000	
	TSCA - SDIS Article 53	5 160 000	
	TSCA Article 52	17 900 000	
	TSCA Réforme TP Article 77	26 800 000	
	<b>TSCA</b>		<b>49 860 000</b>
	Taxe sur la consommation finale d'électricité (réforme en cours)	2 600 000	
	DMTO	31 750 000	
	DMTO Taxe additionnelle	250 000	
	<b>DMTO</b>		<b>32 000 000</b>
	Péréquation DMTO	5 663 100	
	Fonds péréquation CVAE	600 000	
	Redevance des Mines	310 000	
	Taxe de séjour	350 000	
	Taxe remontées mécaniques	900 000	
	FCTVA Fonctionnement	300 000	
	Granulats	35 000	
	Taxe enlèvement des ordures ménagères	13 000	
	<b>Diverses taxes</b>		<b>1 908 000</b>
	<b>Fiscalité reversée et autres taxes</b>		<b>105 414 863</b>
	DGF Dotation forfaitaire	25 730 000	
	DGF Dotation de péréquation (Fct minimale)	9 450 000	
	DGF Dotation de compensation	14 600 000	
	<b>DGF</b>		<b>49 780 000</b>
	D.G.D.	1 800 000	
	DCRTP	8 700 000	
	<b>Dotations</b>		<b>60 280 000</b>
	Fonds de solidarité (FSD) AIS	5 224 500	
	Dotation de compensation péréquée	7 700 000	
	FMDI	1 300 000	
	Compensation RSA (TICPE)	17 127 027	
	Compensation APA	15 850 000	
	Compensation PCH	2 390 000	
	<b>Compensations AIS</b>		<b>49 591 527</b>
	<b>Les autres recettes sociales</b>		<b>8 085 000</b>
	<b>Les recettes des autres directions</b>		<b>10 188 841</b>
	Dont Fonds interdépartemental de solidarité		2 012 400
	Dont Fonds de stabilisation		0
	Dont fraction TVA supplémentaire		1 900 000
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT (hors résultat de fonctionnement)</b>		<b>322 460 517</b>

Si les dotations restent stables autour de 60 M€, certaines propositions méritent une attention particulière :

- Produit lié à la fraction de TVA attribuée au Département en compensation de la perte de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 2022 étant la première année d'application de la fraction de TVA au produit de TVA national, et dans l'incertitude du calendrier de versement, je vous propose d'inscrire le montant plancher (soit le produit 2021 de 77,1 M€). Cette recette sera ajustée éventuellement à la hausse en fonction de l'évolution du produit de TVA nationale, prévue autour de 5% dans la loi de Finances.
- Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) : je vous propose d'inscrire un montant de 49,9 M€ soit + 2,6 % (moyenne de la progression de cette recette sur les derniers exercices) du budget total 2021. Ce montant pourra également être actualisé en DM.
- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : Les effets de la pandémie n'ont pas impacté les DMTO en 2021 dans le sens attendu (baisse) puisque nous avons encaissé la recette record de 40,2 M€, témoin d'un effet report massif de 2020 sur 2021 et d'une nouvelle dynamique du marché de l'immobilier, soit + 10,6 M€ par rapport au CA 2020. Néanmoins, sans visibilité sur l'évolution du marché de l'immobilier dans les mois à venir, je vous propose d'inscrire un montant de 32 M€ pour 2022, soit + 5 M€ par rapport au BT 2021.



- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : Le fonctionnement de cette taxe fait qu'en année N, on perçoit essentiellement la CVAE N-2. Les recettes 2022 sont donc fortement liées à l'activité des entreprises de 2020, qui a été très perturbée par les périodes de confinement. Aussi, une prévision de baisse de ce produit de -13% est prévue au niveau national. Je vous propose d'appliquer ce pourcentage de baisse sur notre produit attendu de CVAE en inscrivant une recette de 8,6 M€.
- Fraction supplémentaire de TVA : le fonds de stabilisation (fond d'urgence) créé sur la période 2019/2021 pour apporter un financement supplémentaire aux Départements ayant notamment le plus de reste à charge AIS est supprimé en 2022. Il est remplacé par le fonds de sauvegarde de la fraction supplémentaire de TVA (1,9 M€). Suite à la crise sanitaire, ces deux fonds ont exceptionnellement coexisté en 2021, ce qui se traduit par une perte de 1,6 M€ en 2022.
- Enfin, avec la réouverture des stations de ski, le produit de la taxe sur les remontées mécaniques réduit à 90 000 € en 2021 devrait retrouver son niveau habituel à hauteur de 0,8 M€.

### II.2.2. Le financement de l'investissement

Avec un emprunt légèrement inférieur à l'an passé, après retraitement des emprunts revolving qui s'équilibrent en dépenses et en recettes (3,7 M€), les principales prévisions de recettes 2022 se déclinent comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement : 45,9 M€
- Concernant l'emprunt, je vous propose de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt d'équilibre à 14 M€. Nous poursuivons ainsi notre stratégie de désendettement sur 2022. Chaque année, en incluant la dette du PPP routier nous nous désendettions de façon mécanique, puisque nous ne contractualisons pas d'encours PPP supplémentaire.

- La Dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID)  
Cette dotation, venue remplacer la DGE en 2019, se composait initialement de 2 parts jusqu'en 2021 : une part forfaitaire et une part projet. Après trois ans d'existence, la dotation de soutien à l'investissement des Départements est déjà réformée, et sa partie forfaitaire est basculée dans sa partie projet, afin de renforcer l'effet de levier de la dotation, et le soutien aux projets structurants portés par les Départements. Nous perdrons donc les 0,4 M€ qui nous étaient attribués automatiquement sur la part forfaitaire. Sur la part projet, en 2022 les recettes attendues sur les divers dossiers déposés en 2020 et 2021 s'élèvent à 2,5 M€, auxquelles s'ajoutent une subvention exceptionnelle de la DRAC de 1,2 M€ pour la construction des Archives.
  
- Au vu du montant réalisé de nos dépenses d'investissement sur les 2 années précédentes, le FCTVA 2022 est prévu à 5,8 M€. En 2021, nous avons perçu 5,9 M€. 2022 sera la 1ère année de mise en place de l'automatisation du FCTVA, ce qui pourrait entraîner à la marge des variations sur le montant des dépenses éligibles retenues.

C'est grâce au résultat exceptionnel de 2021 (46,9 M€), lié à nos efforts de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, au produit exceptionnel de DMTO et à la stagnation des dépenses RSA, que nous pouvons encore augmenter le soutien à l'économie de notre territoire, à hauteur de 75,5 M€.

\*\*

Cependant, la situation financière de la collectivité reste à surveiller. En effet, sans la reprise du résultat, notre épargne nette s'élève à 2,3 M€ (elle se porte à 49,2 M€ avec reprise du résultat). La construction budgétaire très volontariste sur 2022 est donc fortement dépendante du résultat de fonctionnement exceptionnel de 2021. Cette situation justifie en partie une construction toujours prudentielle du budget, la majorité des dépenses n'étant couverte que par des recettes conjoncturelles, nous obligeant à rester vigilants sur un effet ciseaux à court ou moyen terme.

<b>Chaîne de l'épargne :</b>		<b>BP 2022 (€)</b>
a	Total des recettes réelles de fonctionnement	322 460 517
b	Total des dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)	305 136 506
c	(a-b) <b>Epargne brute</b>	<b>17 324 011</b>
d	Intérêts de la dette	2 095 590
	(c-d) <b>Epargne de gestion</b>	<b>15 228 421</b>
e	Remboursement capital de la dette	15 009 943
f	(c-e) <b>Epargne nette</b>	<b>2 314 068</b>
g	Résultat de fonctionnement 2021	46 869 249
	(f+g) <b>Epargne nette avec reprise du résultat 2021</b>	<b>49 183 317</b>

## II.3. Dépenses réelles par commission

### **1<sup>ère</sup> commission – Solidarités sociales**

Commission	Section	BP 2021	Budget Total 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021
Solidarités Sociales	Fonctionnement	168 049 200 €	168 065 200 €	159 901 485 €	167 337 900 €	-0,4%
	Investissement	444 000 €	204 000 €	107 949 €	370 000 €	-17%
	<b>Total</b>	<b>168 493 200 €</b>	<b>168 269 200 €</b>	<b>160 009 434 €</b>	<b>167 707 900 €</b>	<b>-0,5%</b>

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales s'élèvent pour le BP 2022 à 167,3 M€ en fonctionnement et à 0,4 M€ en investissement.

#### **Le fonctionnement**

Représentant plus de 50% des dépenses de fonctionnement, les actions de solidarités demeurent le cœur de notre politique départementale et le Département joue un rôle majeur dans la solidarité de proximité, la crise sanitaire liée au COVID-19 n'a fait que renforcer et amplifier le rôle du Département dans le secteur social.

#### Des perspectives économiques qui s'améliorent

Avec la reprise économique post crise sanitaire, tous les départements d'Occitanie créent de l'emploi. Dans les Hautes-Pyrénées, l'emploi salarié total progresse de 4,2% entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 et le 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, sans encore toutefois retrouver le niveau d'avant crise.

Ainsi, les perspectives négatives qui étaient présagées lors de la préparation du BP 2021 sur le RSA ne se sont pas réalisées du fait de cette reprise et nous constatons une évolution favorable au niveau du RSA sur le second semestre 2021.

#### Un budget alourdi par des dépenses toujours plus contraintes

Si depuis de nombreuses années, la DSD s'est efforcée de maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement, les évolutions législatives et réglementaires pèsent sur le budget de la DSD. Ainsi, l'exercice 2022 est fortement marqué par les dispositions nationales de revalorisation des rémunérations dans les métiers de la branche de l'aide à domicile, qui vont venir alourdir fortement le budget de fonctionnement de la DSD.



L'avenant 43 à la convention collective de la branche d'aide à domicile (BAD) a été agréé (arrêté du 21 juin 2021) et est applicable à compter du 1er octobre 2021. Il a pour objectif d'accroître fortement l'attractivité des métiers de la branche d'aide à domicile par la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels concernés. Conformément aux dispositions de l'article L314-6 du code de l'action sociale et des familles, il s'impose aux autorités compétentes en matière de tarification et il est opposable aux financeurs. Ainsi, le Département doit compenser le surcoût de cet avenant estimé autour de 4 M€ au titre des interventions qu'il finance soit :

- Les interventions au titre de l'APA, de la PCH et de l'aide sociale départementale (aide-ménagère auprès des personnes âgées et des personnes handicapées)
- Certaines interventions au titre de l'ASE (intervention des TISF / Technicienne en intervention sociale et familiale)

Ce surcoût est compensé à hauteur de 50% par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sur les prestations en direction des personnes âgées et personnes handicapées. Par contre, le surcoût de compensation pour le volet ASE-TISF est à la charge complète du Département.

### Les orientations budgétaires générales

Les crédits consacrés à la solidarité sociale pour 2022 s'élèvent à 167,34 M€ et sont en légère baisse par rapport au BP 2021 (-0,4%). De nombreuses mesures en cours de discussion (revalorisation du salaire des assistantes familiales, revalorisation de la filière socio-éducative, revalorisation des métiers de la PMI), risquent d'impacter durablement le budget du département. Il faudra donc être particulièrement vigilant les prochaines semaines pour analyser ces mesures et ajuster si nécessaire la prévision budgétaire en décision modificative, soit sur le budget social, soit sur le budget RH.

#### ➤ Répartition du budget par grandes masses

Les allocations représentent 58% de la dépense de la direction, et si on ajoute les dépenses d'hébergement des personnes âgées ou handicapées, ainsi que celles liées à l'hébergement des enfants confiés à l'ASE (33% du total du budget), on voit bien que

près de 90 % des dépenses sociales du département sont des dépenses « contraintes ».

Nature des dépenses	CA 2020 rebasé	Budget total 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution total BP 2021 à BP 2022		Evolution CA 2021 à BP 2022	
AIS	91 278 196	97 717 972	91 519 339	94 610 000	-3,2%	-3 107 972	3,4%	3 090 661
APA	46 536 767	47 506 568	46 625 740	50 210 000	5,7%	2 703 432	7,7%	3 584 260
PCH	9 047 127	9 842 956	9 834 186	10 170 000	3,3%	327 044	3,4%	335 814
RSA	35 694 302	40 368 448	35 059 413	34 230 000	<b>-15,2%</b>	<b>-6 138 448</b>	-2,4%	-829 413
Hébergement	54 764 057	55 379 840	54 912 348	56 566 000	2,1%	1 172 660	3,0%	1 640 152
ASE	24 117 198	25 014 106	24 515 255	25 825 500	3,2%	811 394	5,3%	1 310 245
PA	11 225 677	10 812 535	10 804 571	11 100 000	2,7%	287 465	2,7%	295 429
PH	19 421 182	19 553 199	19 592 523	19 627 000	0,4%	73 801	0,2%	34 477
Autres interventions DSD	14 303 293	14 967 348	13 469 798	16 175 400	8,1%	1 208 052	20,1%	2 705 602
<b>Total budget 1<sup>ère</sup> commission DSD</b>	<b>161 540 167</b>	<b>168 065 160</b>	<b>159 901 485</b>	<b>167 337 900</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-727 060</b>	<b>4,7%</b>	<b>7 436 414</b>

*Attention : sur la comparaison de BP 2021 à BP 2022, fin 2020 nous avons anticipé une hausse significative du nombre de bénéficiaires du RSA ce qui nous avait conduit à majorer les prévisions budgétaires de 6 M€. Ces crédits n'ayant pas été en totalité utilisés, la comparaison évoquée est facialement trompeuse.*

➤ Les allocations individuelles de solidarité (AIS)

❖ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APAD)

Les crédits liés à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sont estimés à 50,2 M€ et augmentent de 5,7 % par rapport au BP 2021 :

- APAD (37,5 M€ revalorisation des SAAD incluse) : au regard de la légère baisse des bénéficiaires de l'APAD sur 2021 (-1% de nov.2020 à nov.2021), de la mise en œuvre du plan d'économies sur l'APAD, l'évolution des dépenses devrait rester encore mesurée en 2022.
- Dépendance (12,7 M€) : le forfait global dépendance est en hausse de 1,2% par rapport au CA 2021 et intègre l'impact de l'ouverture de l'EHPAD de Horgues « Lou Courtaou » (établissement de 84 places) prévue au 1<sup>er</sup> avril 2022. Pour

rappel, le point GIR est fixé à 7,53 et n'a pas évolué depuis 2017 pour maîtriser les dépenses.

Le secteur de l'aide à domicile va connaître encore cette année de profondes mutations avec la mise en place du tarif plancher et de la dotation qualité (22 € + 3 €). En outre, la loi de financement de la sécurité sociale 2022 prévoit la création de Services Autonomie à compétence conjointe CD et ARS (avec contrôle de la CNSA) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 en remplacement des SAAD et SSIAD. Ainsi, au niveau de la politique Autonomie, le pilotage des SAAD sera un enjeu majeur pour les années à venir.

Accompagné par un cabinet prestataire, la DSD sera amené courant 2022 à actualiser sa stratégie avec les SAAD : définition d'une stratégie autour des CPOM, mise en œuvre d'un plan d'actions sur la stratégie SAAD. Un focus particulier sera fait sur l'analyse des modalités de financement des SAAD suite à la mise en œuvre de l'avenant 43, du tarif plancher et de la dotation qualité.

#### ❖ La dépense de PCH

La dépense de PCH reste toujours très dynamique : elle augmente de près de 8% entre 2020 et 2021 (7% l'année précédente). On constate cette même évolution au niveau national avec entre 2019 et 2020, une évolution de près de 6%. En outre, la mise en place d'un tarif socle à 22 € aura un impact sur les dépenses de PCH. Ainsi, au regard de la forte progression de la dépense de PCH et de l'impact du tarif socle, il est prévu pour la PCH 9,77 M€ de crédits soit une évolution de 9% par rapport au BP 2021, et de 2% par rapport au CA 2021.

#### ❖ Le RSA

Concernant l'allocation RSA, il est proposé d'inscrire 34,2 M€. Ce montant 2022 se situe au-dessus du CA 2019 (32,3 M€), c'est-à-dire celui d'avant la crise COVID.

En effet, les perspectives économiques et de la baisse des bénéficiaires du RSA, nous permettent d'envisager la poursuite de la diminution de

l'allocation RSA sur 2022, soit -0,8 M€ par rapport au CA 2021 (35 M€). Le Département comptabilise 5865 bénéficiaires du RSA à fin novembre 2021, soit une baisse de 10% par rapport à novembre 2020.

Il demeure une incertitude sur l'impact de la réforme chômage sur l'allocation RSA, qui pourrait venir peser sur la dépense de RSA avec une entrée plus importante de bénéficiaires dans le dispositif.

Concernant l'expérimentation de la recentralisation du RSA, les critères d'éligibilité sont les suivants :

- ✓ Un reste à charge RSA significativement plus important que la moyenne nationale
- ✓ Une proportion de bénéficiaires RSA dans leur population significativement plus important que la moyenne nationale
- ✓ Un revenu moyen par habitant significativement plus faible que la moyenne nationale

Pour une analyse plus fine, nous avons commandé une étude auprès du cabinet qui travaille en collaboration avec l'ADF, et qui est en capacité de récupérer les précisions nécessaires auprès de l'Etat. Cette étude porte également sur la mesure des conséquences financières directes et indirectes d'une recentralisation pour notre Département.

Cette éventualité devenant peu probable je vous propose de soutenir la proposition de l'Ariège. Elle consiste, sur la base des dépenses des 3 dernières années, à se mettre d'accord avec l'Etat sur la trajectoire prévisible du RSA. Suite à quoi, si le RSA augmentait plus que cette trajectoire, l'Etat prendrait en charge le surcoût, comme il le fera pour les Départements retenus au titre de l'expérimentation. Sinon, si le RSA augmentait moins que cette trajectoire, l'économie serait partagée entre l'Etat et le Département, ce qui soutiendrait la capacité financière du Département à mener des actions volontaristes d'insertion.

#### ➤ Aide sociale à l'Enfance

Pour l'exercice 2022, le budget consacré à l'enfance s'élèvera à 31,5 M€, soit une augmentation de 2,5% par rapport au BP 2021 et 7% par rapport au CA 2021. C'est le domaine social qui enregistre la plus forte hausse. Ce budget

inclut la création de 32 nouvelles places d'hébergement visant à garantir l'accueil et l'accompagnement des enfants confiés au Département pour un montant d'environ 1M€. Il s'agit de la création de places en accueil collectif (établissements ou lieux de vie) pour un tarif moyen par jour et par place de 87 €. Depuis la crise sanitaire, le manque de place perdure : à ce jour, tous les établissements accueillant des enfants, ainsi que le placement familial, sont sous tension. D'une part, nous observons une baisse des candidatures et agréments d'assistants familiaux en PMI. Cet élément impacte la possibilité de nouvelles embauches au niveau de l'ASE alors même que l'activité de placement est soutenue sur l'année 2021.

D'autre part, on enregistre aussi des départs importants sur les 12 derniers mois, soit suite à des départs à la retraite, soit suite à des démissions. Globalement le nombre de places disponibles chez les assistants familiaux est donc sous tension.

Par ailleurs, concernant les MNA confiés, nous avons chaque année entre 40 et 45 nouveaux jeunes confiés en 2<sup>ème</sup> phase (46 en 2021), et les orientations nationales prises pendant la crise sanitaire ou dans le cadre de la Stratégie Pauvreté par rapport aux jeunes majeurs accentuent les besoins (82 contrats jeunes majeurs en 2018, 136 au 31/12/2020 et 171 au 30/11/2021).

#### ❖ Stratégie Protection de l'Enfance

L'année 2022 sera aussi marquée par la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'Enfance 2021-2022 signé en fin d'année 2021 avec l'Etat et l'ARS Occitanie. A ce titre, 390 600 € de crédits supplémentaires ont été inscrits au BP 2022 pour le financement de ces actions (373 400 € au titre de l'ASE et 17 200 € au titre de de la PMI).

#### ❖ Animation SDSF (Schéma Départemental de Services aux Familles)

Par ailleurs, il est inscrit un montant de 30 000 € pour la participation du Département à l'animation du Schéma Départemental de Services Aux Familles 2022-2025 (SDSF) en partenariat et co-financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

➤ Personnes âgées

Le budget 2022 consacré aux personnes âgées s'élève à 63,3 M€ et augmente facialement de près de 7% du fait notamment de l'impact brut (hors compensation à hauteur de 50%) de la revalorisation des salaires dans les SAAD. L'APA représente 50,2 M€ soit près de 80% du budget Personnes âgées. Les crédits relatifs à l'aide sociale à l'hébergement représentent 11,1 M€ et sont en hausse de 3% par rapport au CA 2021. Cette augmentation est liée à la hausse des tarifs en EHPAD (OED à 1,5%) et à l'impact de l'ouverture de l'EHPAD « Lou Courtaou » à Horgues prévue en avril 2022. Par ailleurs, les crédits relatifs à la conférence des Financeurs sont reconduits à hauteur du BP 2021.

A partir de 2022, les MAIA sont amenées à intégrer le dispositif d'appui à la coordination (DAC). Ainsi, d'ici juillet 2022, la MAIA aujourd'hui pilotée par le Département intégrera le DAC sous pilotage ARS. Les crédits relatifs à la MAIA ont été inscrits en recettes et dépenses en année pleine, ils seront régularisés si nécessaire en DM en fonction de la date de transfert de la MAIA vers le DAC.

➤ Personnes handicapées

Le budget 2022 en faveur de personnes en situation de handicap est de 33,1 M€ soit une hausse de 4,8% par rapport au BP 2021 et de 3% par rapport au CA 2021. L'augmentation concerne essentiellement la PCH. En effet, les dépenses d'hébergement qui s'élèvent à 19,6 M€ sont stables par rapport à l'exercice précédent en raison d'une stabilité des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement Personnes Handicapées et d'une maîtrise des tarifs des établissements sur le Département du fait d'OED à 0% sur ce secteur depuis plusieurs années. Sur le champ de l'autonomie, des crédits supplémentaires à hauteur de 170 000 € sont proposés pour le financement de l'Aide à la Vie Partagée (en contrepartie, une recette de la CNSA estimée à 136 000 € est également inscrite). L'aide à la vie partagée (AVP) est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif dont le porteur aura passé une convention avec le département. Cette aide est destinée à financer le projet de vie sociale

et partagée mis en œuvre dans l'habitat inclusif. Elle finance l'animation, mais aussi la coordination du projet de vie sociale ou la régulation du « vivre ensemble ». La CNSA soutient les départements à hauteur de 80% de la dépense.

➤ Insertion

Pour l'essentiel, les crédits inscrits sont destinés au financement de l'allocation RSA pour un montant de 34,2 M€ (voir supra). D'autre part, il est prévu :

- De reconduire les crédits nécessaires au financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant de 2,8 M€
- De maintenir notre soutien pour le financement des contrats aidés à hauteur de 1,075 M€ (dispositif Ha-Py Actif)

Des crédits complémentaires pour 145 000 € ont été inscrits dans le cadre de la réponse à Appel à manifestation d'Intérêts Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) et qui correspondent :

- Au financement de 3 postes de coordinateurs de parcours portés par la Mission Locale
- A la mise en place d'actions innovantes

Au total, il est prévu la création de 5 postes dans le cadre du SPIE, les 3 postes ci-dessus à la mission locale plus 2 autres au sein du département donc imputés sur les crédits de la DRH.

En parallèle, la participation de l'Etat pour ces 5 postes (estimation de 250 000 €) a été inscrite en recettes.

Egalement, la convention avec l'Etat sur la Stratégie Pauvreté s'achève au 30 juin 2022. Toutefois, la stratégie Pauvreté devrait se poursuivre sur 2022 : nous attendons les instructions pour la contractualisation 2022 (en année glissante de septembre 2022 à juin 2023). Dans cette attente, aucun crédit n'a été inscrit au BP 2022 en recettes et dépenses pour cette contractualisation. Seuls ont été inscrits les crédits relatifs aux actions 2021/2022.

## **Les recettes de fonctionnement**

Le budget 2022 des recettes de fonctionnement de la Solidarité s'élève à 25,9 M€ contre 29,7 M€ au CA 2021 (24,7 M€ au BP 2021). Depuis 2020, les recettes de fonctionnement de la Solidarité sont en baisse, et cette diminution s'explique notamment par l'optimisation des dépenses brutes, avec en parallèle des dépenses également en baisse dont principalement :

- Fin du remboursement des CESU pour -1,6 M€ (solde 2020 perçu en 2021)
- Fin du reversement de la participation des bénéficiaires à leur hébergement suite à la mise en place du paiement différentiel au 01/01/2021 pour -1 M€ (reliquat perçu sur 2021 notamment 4ème trimestre 2020 et régularisations 2020 sur l'hébergement personnes handicapées)
- Recettes exceptionnelles ASE en 2021 pour 1,5 M€ en 2021 (récupération auprès d'autres départements sur la période 2017-2020)

Néanmoins, pour 2022, il est inscrit des recettes supplémentaires :

- La compensation de l'avenant 43 par la CNSA (2 M€ en année pleine) ;
- Participation de l'Etat à la contractualisation Protection de l'Enfance pour 568 000 € relative aux 390 800 € de dépenses (confer supra) et aux dépenses liées à la création de 6 postes imputés sur le budget des ressources humaines ;
- Participation de l'Etat pour le SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi) pour 250 000 € ;
- Participation de la CNSA à l'AVP (Aide à la Vie Partagée) pour 136 000 €.

## **L'investissement**

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de reconstruction/construction ;
- L'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé.



Il est proposé l'augmentation d'une AP sur le BP 2022.

- ❖ Augmentation de 24 000 € de l'AP « Subvention EHPAD Horgues » suite à l'augmentation de la capacité. L'EHPAD de Horgues est géré par le groupe SCAPA qui gère d'autres EHPAD dont celui de Juillan. L'EHPAD de Juillan possède une capacité de 39 places avec la répartition suivante : 31 chambres simples et 4 chambres doubles. Or, les chambres doubles ne sont plus aujourd'hui sollicitées. Ainsi, un transfert de 4 places de l'EHPAD de Juillan vers celui de Horgues, proposé par le groupe SCAPA, a été acté par le Conseil Département et l'ARS portant la capacité de l'EHPAD de Horgues de 80 à 84 places d'hébergement permanent. Pour autant, des travaux d'adaptation ont été nécessaires sur l'EHPAD de Horgues, ce qui a généré des coûts supplémentaires. L'EHPAD demande une subvention complémentaire pour financer la création de ces 4 chambres. En 2018, une subvention de 480 000 € sur la base de 6 000 € pour 80 places a été octroyée à l'EHPAD de Horgues et un 1<sup>er</sup> acompte de 240 000 € a été versé. Je vous propose d'augmenter l'AP de 24 000 € pour ré-ajuster la subvention au nombre de total de places.

➤ Crédits de paiement 2022 :

	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Subvention EHPAD	0	315 000	357 000
Achat mobilier et matériel médical	5 733	2 949	13 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 733</b>	<b>317 949</b>	<b>370 000</b>

Sur 2022, les crédits de paiement s'élèvent à 370 000 € et s'établissent comme suit :

- ❖ 357 000 € pour le subventionnement d'EHPAD dans le cadre d'opérations de reconstruction/construction avec le solde pour l'EHPAD de Horgues (264 000 €) dont l'ouverture est prévue pour avril 2022 et le 1<sup>er</sup> acompte pour la reconstruction de l'EHPAD de Saint-Pé de Bigorre (93 000 €) ;
- ❖ 13 000 € pour l'achat de mobilier et matériel médical pour les services de la DSD.

Les opérations de subvention en EHPAD font l'objet d'une programmation non linéaire, entraînant des variations importantes sur les besoins en crédit de paiement.

### Focus sur le financement des AIS

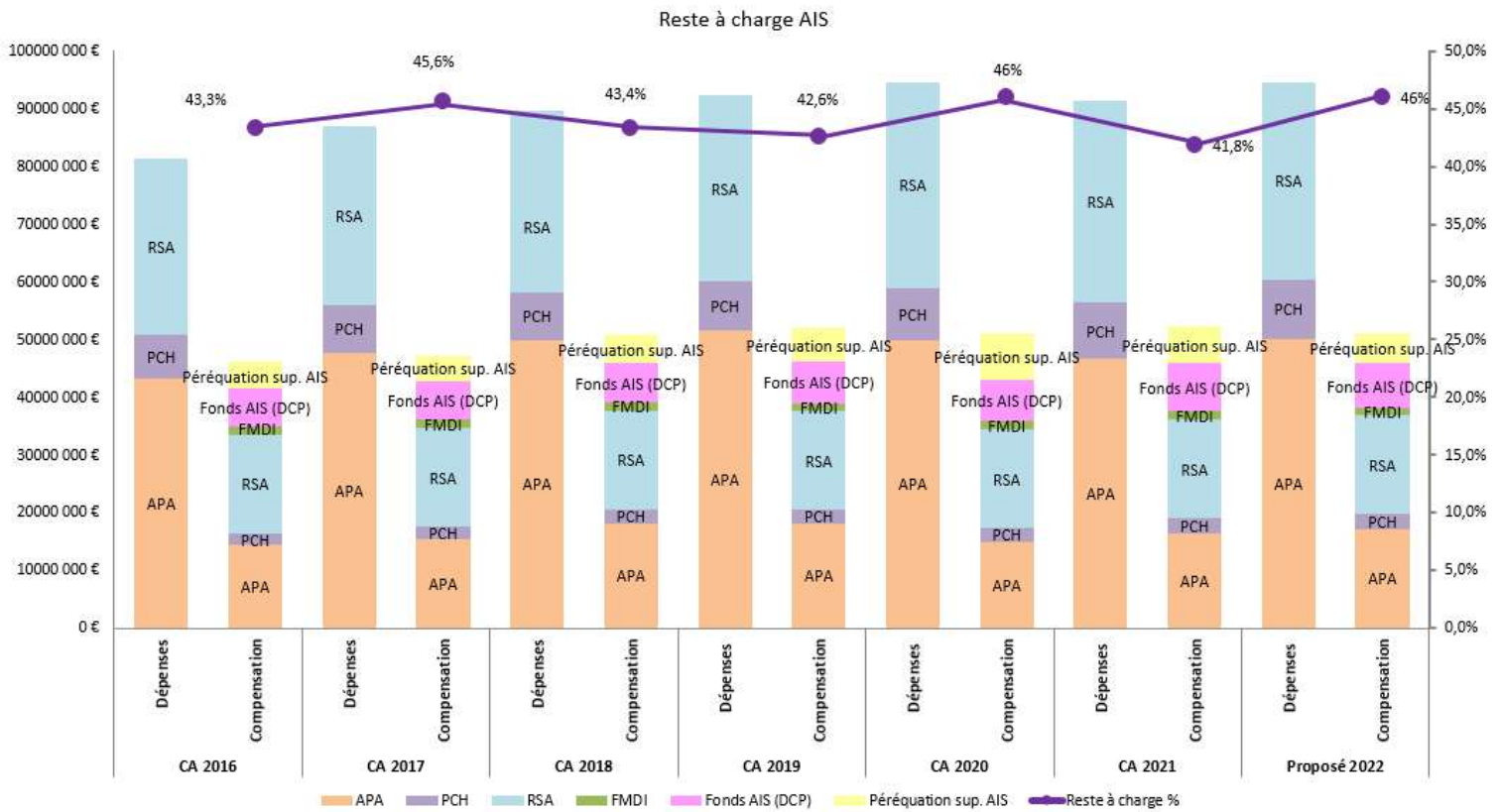
#### Le reste à charge (RAC)

Dépenses Réelles APA, PCH, RSA	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposé 2022
APA	43 244 410 €	47 711 247 €	49 967 094 €	51 567 877 €	49 896 140 €	46 625 740 €	50 210 000 €
PCH	7 641 467 €	8 229 872 €	8 250 836 €	8 476 745 €	9 047 127 €	9 834 186 €	10 169 680 €
RSA	30 401 743 €	30 944 988 €	31 385 769 €	32 318 088 €	35 694 302 €	35 059 413 €	34 230 000 €
<b>Total des AIS</b>	<b>81 287 620 €</b>	<b>86 886 107 €</b>	<b>89 603 699 €</b>	<b>92 362 710 €</b>	<b>94 637 569 €</b>	<b>91 519 339 €</b>	<b>94 609 680 €</b>

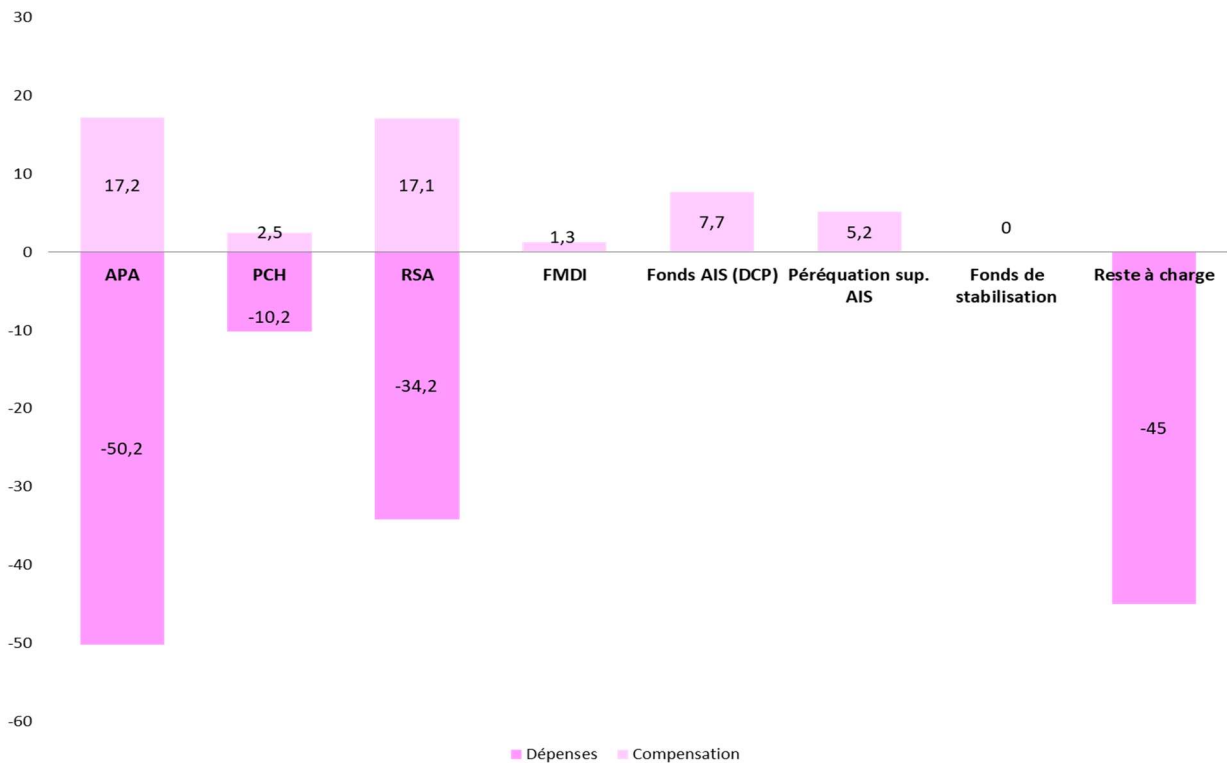
Compensations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Proposé 2022
Comp. RMI-RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 027 €
Dotation CNSA (APA)	14 295 589 €	15 297 979 €	18 180 725 €	18 151 278 €	14 985 406 €	16 317 339 €	17 220 000 €
Dotation CNSA (PCH)	2 130 285 €	2 271 226 €	2 374 727 €	2 344 603 €	2 339 167 €	2 632 413 €	2 529 000 €
FMDI	1 363 577 €	1 368 378 €	1 414 335 €	1 332 237 €	1 383 029 €	1 487 424 €	1 300 000 €
Fonds AIS (DCP)	6 509 419 €	6 683 832 €	6 817 808 €	7 194 453 €	7 082 748 €	8 365 528 €	7 700 000 €
Péréquation sup. AIS (fds solid)	4 644 949 €	4 509 241 €	4 833 270 €	5 846 636 €	8 229 604 €	6 312 663 €	5 224 500 €
Fonds de stabilisation				984 879 €	0 €	989 013 €	0 €
<b>Total Compensations</b>	<b>46 070 847 €</b>	<b>47 257 684 €</b>	<b>50 747 893 €</b>	<b>52 981 114 €</b>	<b>51 146 982 €</b>	<b>53 231 408 €</b>	<b>51 100 527 €</b>

<b>Reste à charge Département</b>	<b>35 216 773 €</b>	<b>39 628 423 €</b>	<b>38 855 806 €</b>	<b>39 381 596 €</b>	<b>43 490 587 €</b>	<b>38 287 931 €</b>	<b>43 509 153 €</b>
<b>Taux de reste à charge</b>	<b>43%</b>	<b>46%</b>	<b>43%</b>	<b>42,6%</b>	<b>46%</b>	<b>41,8%</b>	<b>46%</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>57%</b>	<b>54%</b>	<b>57%</b>	<b>57%</b>	<b>54%</b>	<b>58%</b>	<b>54%</b>

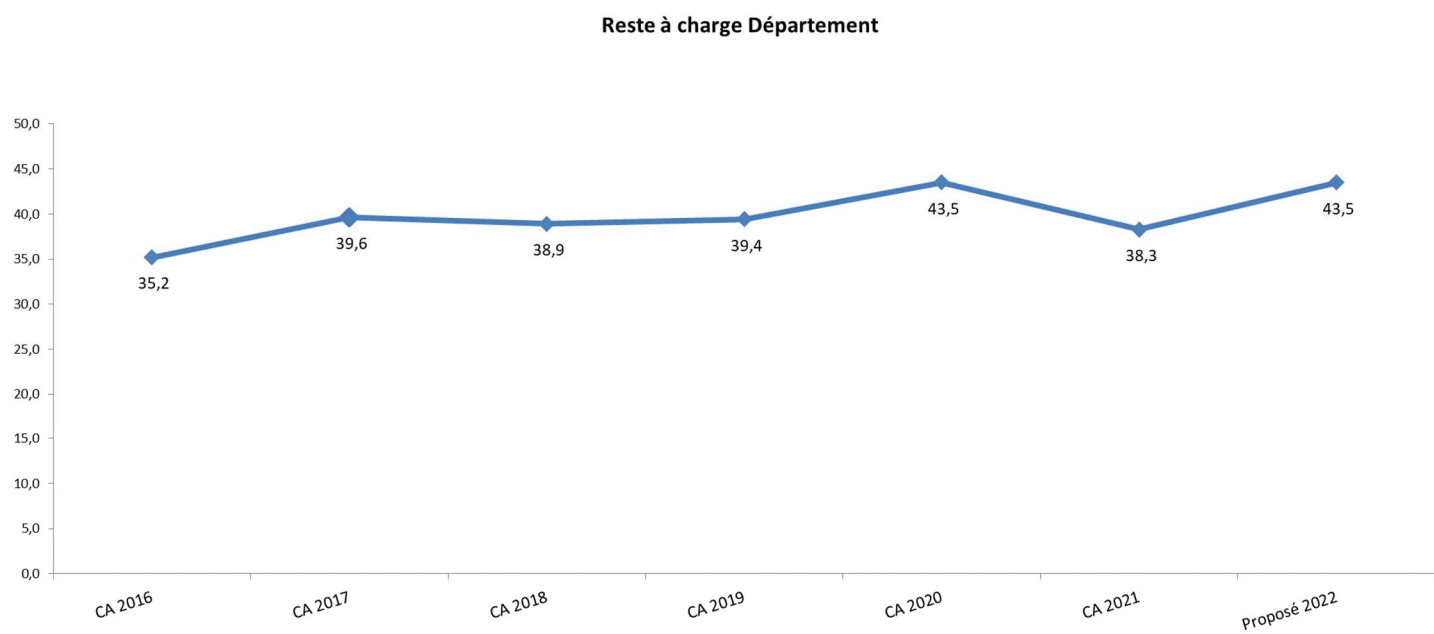
Ce tableau prend en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (Dispositif de Compensation Péréquée, Fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation), et en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA (masse salariale et ACTP exclus).



### Détail du reste à charge pour l'année 2022 (Dépenses et compensations en M€)



## Evolution du reste à charge total de 2016 à 2022 (M€)



## 2<sup>ème</sup> commission – Solidarités territoriales

Commission	Section	BP 2021	Budget Total 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021
Solidarités Territoriales	Fonctionnement	5 381 488 €	5 447 360 €	5 295 888 €	5 622 456 €	4%
	Investissement	12 942 307 €	12 954 628 €	11 271 029 €	14 647 879 €	13%
	<b>Total</b>	<b>18 249 713 €</b>	<b>18 327 906 €</b>	<b>16 526 918 €</b>	<b>20 214 621 €</b>	<b>11%</b>

Les dépenses de la 2<sup>ème</sup> commission consacrée aux solidarités territoriales s'élèvent pour le BP 2022 à 5,6 M€ en fonctionnement et à 14,6 M€ en investissement.

Fonctionnement : 5 566 743 €

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en deux domaines : Attractivité et Solidarités territoriales d'une part (4 975 177 €), Europe d'autre part (591 566 €).

- Attractivité et Solidarité Territoriale (4 975 177 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4 243 925 €) – qui comprend les actions liées à l'économie, l'agriculture, le tourisme et le développement durable – ainsi que les actions liées à l'environnement et à l'aménagement (731 252 €) dont voici les éléments significatifs :

- Développement territorial (4 243 925 €)
  - ❖ Action économique, 150 600 € dont 150 000 € pour accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial
  - ❖ Agriculture (460 500 €) : dotation consacrée aux dispositifs de soutien répartie comme suit :

<b>Objet</b>	<b>BP 2022</b>
Soutien aux productions agricoles	210 000 €
Subventions gardiennage estives privés	33 000 €
Subventions gardiennage estives publics	4 000 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace	23 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subventions ADELFA	65 000 €

❖ **Tourisme : 3 269 887 €**

Les prévisions de répartition de crédits qui feront l'objet d'individualisation sont les suivantes :

<b>Objet</b>	<b>BP 2022</b>
Subvention de fonctionnement à HPTE	2 821 052 €
Contribution au Syndicat Mixte du Pic du Midi	142 144 €
Subvention à l'association Clé Vacances	45 348 €
Subvention à l'Agence des Pyrénées	59 000 €
Partenariats touristiques	56 543 €

Il est également prévu :

- 9 000 € pour la cotisation à l'ANEM,
- 26 800 € pour des études et missions dont 16 800 € pour poursuivre la démarche départementale de prospection d'investisseurs pour la création ou la reprise d'hébergements touristiques, engagée depuis 2018, et 10 000 € pour actualiser le carnet de route du tourisme et les feuilles de route par Pôle,
- 110 000 € pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme.

- ❖ Développement durable : 61 438 €
  - 56 938 € pour les actions de ce Guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, selon le programme d'actions défini avec les partenaires dans le cadre de la subvention régionale.  
Pour le fonctionnement de ce guichet, une recette correspondant à la subvention de la Région et à la participation des 9 EPCI du département est inscrite à hauteur de 206 324 €, intégrant les coûts de charges salariales.
  - 4 500 € pour l'animation par le SDE de la gestion du Fonds Chaleur déléguée par l'ADEME dans les Hautes-Pyrénées.
  
- ❖ ADAC : la subvention forfaitaire est identique à l'année dernière 290 000 €
  
- Environnement-Aménagement (731 252 €)
  - ❖ Environnement : 572 202 € dont :
    - 385 000 € pour le fonctionnement du CAUE,
    - 187 200 € destinés à financer diverses actions (fonctionnement du conservatoire botanique, programme d'actions pédagogiques du centre permanent d'initiatives pour l'environnement, Fonds départemental de l'environnement, le fonctionnement des missions du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épurations (SATESE), de la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (CATER) et du Lac de Puydarrieux...)
  
  - ❖ Eau : 147 700 €, dont 140 000 € pour la contribution de fonctionnement à l'institution Adour dont le Département est membre, et 7 000 € pour le Schéma d'Aménagement des Eaux Neste et Rivières de Gascogne (SAGE).

- ❖ Déchets : 12 050 € pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 10 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire.
  
- Europe (591 566 €) :
  - Coopération territoriale : 226 176 € dont notamment 207 676 € pour la participation au GECT qui comprend les dépenses de fonctionnement et une enveloppe générale attribuée aux 4 vices présidences (tourisme, transitions et innovations, développement territorial, infrastructures et mobilités), afin de mener des projets en 2022. Les autres dépenses du tunnel de Bielsa restent inscrites sur le budget de la Direction des Routes et Mobilités (DRM).
  
  - Fonds social européen : 362 840 €  
Ces crédits concernent le dispositif d'avance du Fonds Social Européen avec le solde des opérations 2021 relatives à l'insertion par l'activité économique et les avances sur les opérations externes 2022. Il est par ailleurs prévu 624 063 € en recettes, couvrant les dépenses de masses salariales relatives au suivi des bénéficiaires du RSA.
  
- Projet de territoire (55 713 €)

Les crédits se décomposent comme suit :

- 50 149 € sont destinés à l'association Ambition Pyrénées soit :
  - ❖ 1 500 € de cotisation ;
  - ❖ 48 649 € pour les actions de communication, de marketing territorial et l'accompagnement des missions de l'association pour la marque Ha-Py Saveurs et les chantiers prioritaires du Projet de Territoire.



- 5 564 € pour la Chambre d'agriculture correspondant au versement du solde de la subvention 2021 de l'animation de la marque Ha-Py Saveurs et ses projets annexes, en raison du retard pris sur le déploiement des actions, lié aux contraintes de la crise sanitaire.

Investissement : 14 647 879 €

- Attractivité et Solidarité Territoriale (14 647 879 €)

Ces politiques regroupent le développement territorial et les actions liées à l'environnement, l'agriculture, l'aménagement foncier et le tourisme.

- Développement territorial : 12 315 151 € avec 9 336 683 € pour les dossiers antérieurs et 2 978 468 € pour les dossiers 2022.

- ❖ Agriculture : 128 470 €

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, je vous propose d'inscrire 128 470 € en crédits de paiement, dont 57 470 € pour les dossiers antérieurs et 71 000 € pour les dossiers 2022, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2022
Aide aux investissements des CUMA	-	60 000 €
Travaux d'amélioration pastorales	55 000 €	10 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	2 470 €	1 000 €

- ❖ Tourisme : 2 548 851 €

Concernant l'AP 2022 relative à l'appel à projets Pôles Touristiques des Hautes-Pyrénées, je vous propose de la porter à 3 512 500 € (soit + 1 762 500 €) afin de consacrer à la fois des crédits supplémentaires à la relance de l'activité économique dans les territoires,

et également d'inscrire 1 500 000 € pour la prise de participation (sur 3 ans) au fonds Tourisme Occitanie.

En crédits de paiement 2022, je vous propose d'inscrire :

- 2 048 851 € pour les subventions dans le cadre des Pôles Touristiques des Hautes-Pyrénées répartis comme suit :

Objet	CP 2022
Appel à Projets Pôles Touristiques 2018	39 925 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2019	433 713 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2020	886 442 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2021	528 771 €
Appel à Projets Pôles Touristiques 2022	160 000 €

- 500 000 € pour la participation au fonds Tourisme Occitanie / M. Capital en 2022 :

Le contexte de relance du secteur du tourisme en sortie de crise sanitaire amène la Région Occitanie à proposer aux Départements qui le souhaiteraient de prendre part à un véhicule supplémentaire au sein du Fonds Tourisme Occitanie (FTO). Le principe est de proposer par ce biais un dispositif pour les projets qui ne sont pas éligibles au FTO avec une dotation totale de 15 M€ dont 8 M€ apportés par la Région. Pour le Département des Hautes-Pyrénées, il est proposé à ce stade d'inscrire la souscription minimale annuelle soit 500 000 € permettant l'injection de 1 M€ supplémentaire par an par les autres contributeurs du fonds, au profit d'opérations portant sur la croissance externe, la transmission ou la réorganisation du capital d'entreprises haut-pyrénéennes.

- ❖ Transition énergétique : 13 608 € pour notamment le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques par le SDE et le solde de l'étude sur le cadastre solaire.

❖ Fonds d'Aménagement Rural (FAR) : 6 944 128 €

Je vous propose de porter l'AP FAR 2022 à hauteur de celle de 2021, soit 7 150 000 €, afin soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.

En crédits de paiement, je vous propose 6 944 128 € dont 5 344 128 € pour les dossiers antérieurs et 1 600 000 € pour les dossiers 2022 répartis comme suit :

Objet	CP 2022
FAR 2017	107 003 €
FAR 2018	137 125 €
FAR 2019	300 000 €
FAR 2020	1 300 000 €
FAR 2021	3 500 000 €
FAR 2022	1 600 000 €

❖ Fonds spécifique écoles : je vous propose d'inscrire 166 667 € en crédits de paiement, dont 66 667 € pour les projets antérieurs et 100 000 € pour les projets 2022 de rénovation ou de construction d'école.

❖ FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : je vous propose d'inscrire 298 077 €, dont 196 649 € pour les dossiers antérieurs et 101 428 € pour les dossiers 2022.

❖ Développement territorial : 1 945 103 €

En AP, je vous propose :

- La fusion des AP Développement Territorial et Dynamisation des communes Urbaines à compter de 2022.
- D'augmenter cette AP globalisée, de 962 000 € en 2022, afin de la porter à un montant de 3,5 M€ pour soutenir la relance de l'activité économique dans les territoires.

En crédits de paiements, il est proposé 1 945 103 € dont 1 695 103 € pour les dossiers antérieurs et 250 000 € pour les dossiers 2022, et répartis comme suit :

Objet	CP 2022
Développement Territorial 2018	88 320 €
Développement Territorial 2019	133 190 €
Développement Territorial 2020	512 593 €
Développement Territorial 2021	961 000 €
Développement Territorial et Communes Urbaines 2022	250 000 €

❖ Complexe sportif « Bâtiment 313 » : 53 000 €. Il s'agit du solde de la subvention relative au projet porté par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

❖ Plan Avenir Lourdes : 190 000 €

La commission permanente du 14 janvier dernier a approuvé le Plan Avenir pour Lourdes « Ambition 2030 » et a donné un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan. Je vous propose la création d'une AP de 2 735 000 € pour les projets portés par la ville de Lourdes et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. En crédits de paiement 2022, 190 000 € sont inscrits pour participer au financement des premiers projets.

➤ Environnement aménagement : 2 332 727 €

❖ Fonds Départemental pour l'Environnement : je vous propose d'inscrire 137 288 € en crédits de paiement dont 62 288 € pour les dossiers antérieurs et 75 000 € pour les dossiers 2022, répartis comme suit :

Objet	CP 2022
FDE 2020 et antérieur	5 318 €
FDE 2021	56 970 €
FDE 2022	75 000 €

❖ Eau : 1 940 157 €,

- Eau potable et assainissement : 1 674 657 €

Au vu du recensement des projets 2022, je vous propose une augmentation de 1,3 M€ de l'AP « Assainissement et eau potable 2022 » afin de la porter à 2 500 000 € et d'inscrire 1 674 657 € de crédits de paiement, dont 924 657 € pour les dossiers antérieurs et 750 000 € pour les dossiers 2022, répartis comme suit :

Objet	CP 2022
AEP 2018	86 280 €
AEP 2019	125 877 €
AEP 2020	469 000 €
AEP 2021	243 500 €
AEP 2022	750 000 €

- Protection des captages : 30 000 € consacrés à la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable.
- Institution Adour : je vous propose d'inscrire 234 000 € en crédits de paiement, dont 140 800 € pour les dossiers antérieurs et 93 200 € pour les dossiers 2022, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2022
Travaux hydrauliques	118 100 €	41 900 €
Stockage foncier	22 700 €	51 300 €

- ❖ Déchets : Le Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets est destiné à l'accompagnement des structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention, de réduction des déchets et de structuration. Je vous propose d'inscrire 250 282 € en crédits de paiement dont 160 682 € pour les dossiers antérieurs et 89 600 € pour les dossiers 2022 répartis comme suit :

Objet	CP 2022
FDMD 2020 et antérieur	60 282 €
FDMD 2021	100 400 €
FDMD 2022	89 600 €

### 3<sup>ème</sup> commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Commission	Section	BP 2021	Budget Total 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021
Infrastructures départementales, collèges et mobilité	Fonctionnement	16 445 362 €	16 624 130 €	16 408 594 €	18 081 460 €	10%
	Investissement	42 469 053 €	43 874 487 €	38 581 558 €	47 902 109 €	13%
	<b>Total</b>	<b>58 914 415 €</b>	<b>60 498 617 €</b>	<b>54 990 153 €</b>	<b>65 983 569 €</b>	<b>12%</b>

Les dépenses de la 3<sup>ème</sup> commission consacrée aux infrastructures et à la mobilité s'élèvent pour le BP 2022 à 18,1 M€ en fonctionnement et à 47,9 M€ en investissement.

#### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement liées aux infrastructures routières se décomposent en deux parties.

D'une part, les engagements contractuels (2 817 506 €) :

- Un remboursement annuel d'un montant de 1 500 000 €, concernant le contrat de Partenariat Public Privé du contournement de Tarbes (loyer entretien et frais financiers),
- La participation du Conseil départemental au Syndicat Mixte Pyrenia, membre de la Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR), pour lequel la contribution 2022 se situe à 602 506 €,
- La participation du Conseil départemental au nouveau Groupement Européen de Coopération Territoriale qui gère le tunnel d'Aragouet-Bielsa à hauteur de 715 000 €.

D'autre part, l'entretien du réseau routier (7 872 338 €) :

Le budget nécessaire à l'entretien du réseau routier permet d'assurer le fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages appartenant au domaine public routier (chaussées, fossés, ouvrages d'art). Le budget d'entretien 2022 est en augmentation par rapport à 2021 (+400 000 €), en raison de la hausse des prix des matières premières (carburant +20%, bitume +34%, glissières +34%, peinture +21%, et pneus +18%).

Le budget d'entretien permet aussi d'assurer la viabilité hivernale (VH), poste de dépense en lien direct avec les conditions climatiques rencontrées. En 2022, le montant prévisionnel de la VH à hauteur de 1 328 000 € est un montant correspondant à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux ». Il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2022, ce qui pourrait engendrer des modifications budgétaires dans le cadre de la DM1.

En 2022, nous poursuivrons les travaux de rationalisation de l'organisation de la viabilité hivernale qui tiendront compte de la dangerosité des parcours et des résultats des expérimentations de « la conduite à 1 » et des retours statistiques obtenus dans le cadre du dispositif EGIDE (Environnement de Gestion Intégrée du DEneigement).

Au total, les dépenses de fonctionnement des routes pour l'année 2022 sont proposées à hauteur de 10 689 844 €.

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2022 sont relativement stables et estimées à 438 000 €. Elles sont essentiellement dues aux redevances du domaine public routier départemental, ainsi qu'aux prestations de services réalisées par le parc routier départemental.

#### Les dépenses de fonctionnement pour les transports s'élèvent à 868 300 €

La période de délégation de la compétence transports scolaires et interurbains de la Région Occitanie au Département des Hautes-Pyrénées, a pris fin au 31 décembre 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. Ces dépenses sont en hausse par rapport à l'année précédente, car le nombre d'élèves en situation de handicap pris en charge par le Département est en constante augmentation. De plus, les affectations des élèves sont parfois éloignées de leur domicile, ce qui impacte le coût du transport. Les propositions budgétaires 2022 relatives aux transports se décomposent comme suit :

- Dépenses de fonctionnement à hauteur de 868 300 €
  - Frais de transports élèves en situation de handicap : 840 000 €
  - Transports événementiels : 25 000 €
  - Cotisations association transports : 3 300 €



- Recettes de fonctionnement estimées à 23 000 € :
  - Participations des familles : 3 000 €
  - Participations des établissements : 20 000 €

Les dépenses de fonctionnement consacrées aux bâtiments et collèges s'élèvent à 6 523 316 €.

Le budget d'entretien des bâtiments s'élève à 2 268 840 € (+20% par rapport au BP 2021). L'évolution tient principalement à l'augmentation du coût de l'énergie, et les dépenses se décomposent comme suit :

- Location (188 000 €), taxes et impôts pour 192 100 € (+3% par rapport au BP 2021) ;
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) pour 1 057 440 € (+39%) ;
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations externalisées pour nettoyage de locaux) pour 783 300 € (+8%) ;
- Produits d'entretien pour 48 000 € (-12,6%, diminution de l'impact des contraintes sanitaires liées au COVID).

Le budget lié aux collèges s'élève à 4 254 476 € (+20% par rapport au BP 2021). L'évolution est principalement due à une provision pour combler l'augmentation du coût de l'énergie via la dotation de fonctionnement des collèges, et les dépenses se décomposent principalement comme suit :

- Les dotations aux collèges publics : 1,84 M€ et 650 000 € de provision pour la viabilisation (soit +32%) ;
- Les dotations aux collèges privés : 1,24 M€ (+8% liés à la prise en compte de la participation du Département aux frais de personnel des cités scolaires) ;
- La participation aux frais de personnel des 2 cités scolaires d'Argelès-Gazost et de Vic-en-Bigorre gérées par la Région (412 000 €, +0%), et la participation à la maintenance informatique des 3 cités scolaires (25 000 €, +0%) ;
- Les actions en faveur des collégiens (Environnement Numérique de Travail et aide à l'UNSS) pour 35 000 €, soit +0% ;

- Effort continu pour la restauration des collèges avec un accompagnement renforcé (0,10 € /repas) pour l'approvisionnement en produits locaux à hauteur de 40% (31 500 €, +50%).
  
- A noter de nouvelles dépenses :
  - Participation aux frais d'internat du collège de St Laurent-de-Neste pour 3 000 € (année partielle) ;
  - Prise en charge par le Département des contrôles d'hygiène par les laboratoires pour les collèges pour 18 000 €.

## Investissement

Les dépenses d'investissement des infrastructures routières 2022 sont proposées à hauteur de 25 951 155 € (y compris PPP Routier).

L'essentiel des dépenses d'investissement, soit presque 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3000 km, dont 1350 km en zone de montagne) et les 1440 ouvrages d'art, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels.

Les marges de manœuvre sont donc relativement faibles, d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant et/ou à une baisse de la qualité perçue par les usagers.

Le reste des dépenses d'investissement porte essentiellement sur des financements à d'autres maîtres d'ouvrage, ainsi que sur des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier.

Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 5 points suivants :

- Engagements déjà contractualisés pour un montant de 4 596 155 € : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP Routier, de la SPLAR

Pyrenia, de la RN21, du GECT (Tunnel Aragnouet Bielsa), et des fonds de concours aux communes.

- Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 10 230 000 €.
- Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 6 660 000 €.
- Acquisitions de matériels techniques et d'équipements routiers pour un montant de 2 695 000 €.

Nous avons par ailleurs prévu la poursuite des travaux d'aménagement sur la RD 8 au sud de Soues, avec un budget de 1 770 000 €. Le tronçon nord Soues-Salles Adour ne pourra se réaliser tel que prévu dans le projet actuel. Des études complémentaires sont lancées pour le contournement de Bernac-Debat. En fonction des conclusions et des procédures administratives qui pourraient différer ce chantier, une partie des crédits pourrait être redéployée ailleurs.

Un premier travail d'actualisation du PPI a aussi été mené pour les années ultérieures, afin de tenir compte de l'avancement des opérations routières, dont notamment l'aménagement de la RN21 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, le projet d'aménagement de la rocade Nord de Tarbes, et les travaux de la RD8 entre Tarbes et Bagnères-de-Bigorre.

Les recettes d'investissement 2022 pour les infrastructures routières sont attendues à hauteur de 1 530 000 €. Elles seront essentiellement dues aux subventions du programme européen SECURUS 1 et 2, ainsi qu'aux subventions du dispositif RRIR (Réseau Routier d'Intérêt Régional) adopté par la Région Occitanie.

Cette estimation du montant des recettes ne tient pas compte de la dernière annuité de remboursement de 119 200 € pour l'aide accordée à la commune de Chèze sur les travaux de sécurisation des gorges de Luz, prévu en 2022. Par ailleurs, un nouveau programme de travaux a été lancé par la commune de Chèze en 2021, et a engendré une nouvelle demande d'aide remboursable au Département à hauteur de 140 000 €, dont le remboursement n'interviendra qu'en 2024.

Les dépenses d'investissement liées aux bâtiments et aux collèges s'élèvent à 21 950 954 €. Trois opérations représentent à elles seules 50% de ce budget d'investissement : les Archives, la Place Ferré et le centre d'exploitation de Vignec.

En outre, plusieurs opérations ont pu être prises en compte dès 2022, grâce aux subventions DSID que nous avons obtenues, notamment pour la gendarmerie Charraz et les collèges de Voltaire, Tournay, St Laurent-de-Neste et Lannemezan.

2,5 M€ de crédits sont inscrits au BP sur les projets retenus en 2020 et 2021.

➤ Bâtiments divers hors collèges (14,7 M€) :

- Démarrage des travaux pour la construction du bâtiment des Archives départementales pour 6,3 M€ en 2022 ;
- Fin de l'opération sur l'immobilier de bureaux à Tarbes : fin des travaux de réhabilitation du site de la Place Ferré pour 3,05 M€ ;
- Travaux de construction du centre d'exploitation de Vignec (acquisition de terrain + travaux) pour 1,15 M€ ;
- Travaux sur les centres d'exploitation, notamment Bastillac, Ferrières, Arreau et Luz pour 900 000 € ;
- Etudes pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur 5 centres d'exploitation pour 50 000 € ;
- Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu pour 530 000 € (restauration intérieure de l'aile aux Moines et démarrage des toitures, et travaux de sauvegarde du bâtiment d'accueil) ;
- Démarrage des travaux de rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie Charraz pour 680 000 € en 2022 et programme annuel de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) pour 138 000 € ;
- Réfection du parking de l'Hôtel du Département pour 250 000 € ;
- Poursuite des travaux de rénovation intérieure du bâtiment annexe du 11 rue G. Manent (4<sup>ème</sup> étage et 1<sup>er</sup> étage) ainsi que du système de production chaud/froid pour 750 000 € ;
- Déplacement des locaux de l'imprimerie vers le bâtiment Data center du Pradeau pour 180 000 € ;

- Travaux divers de gros entretien/grosses réparations (GE/GR) de l'ensemble des bâtiments pour 700 000 € (base Hautes-Pyrénées Sport Nature/HPSN, bâtiments sociaux, ...)
- Bâtiments des collèges (5,5 M€) dont principalement :
- Programme annuel de grosses réparations incluant l'amélioration énergétique des bâtiments, les travaux de gros entretien et les frais d'études pour 1,4 M€ ;
  - 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour la réhabilitation thermique du collège de Lannemezan pour 615 000 € et extension du préau pour 225 000 € ;
  - Fin de la construction d'une salle de sport au collège de Bagnères-de-Bigorre pour 390 000€ ;
  - Aménagement et sécurisation de l'entrée de la cité scolaire la Serre de Sarsan à Lourdes pour 360 000 € (avec participation de la Région) ;
  - Démarrage des travaux d'extension et réhabilitation thermique de la demi-pension du collège de St Laurent-de-Neste pour 470 000 € ;
  - Démarrage des travaux de rénovation thermique du collège Voltaire et aménagement du bâtiment Technologie pour 865 000 € ;
  - Démarrage des travaux de rénovation thermique du collège de Tournay pour 315 000 € ;
  - 1<sup>ère</sup> campagne de reprise des façades du collège Victor Hugo pour 250 000 € ;
  - Plan de rénovation des chaudières des collèges pour 260 000 € (collège Desaix) en 2021 ;
  - Poursuite du programme de rénovation intérieure du collège Desaix (tranche 4) pour 155 000 € ;
  - Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège Massey pour 50 000 € en 2022 ;

- Etudes pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur 7 collèges pour 100 000 € ;
  - Etudes diverses et avances pour 50 000 €.
- Education et enseignement supérieur pour 1,7 M€, dont :
- Renouvellement de matériel de cuisine pour 350 000 € ;
  - Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges pour 168 000 € (dont 30 000 € pour la demi-pension de St Laurent-de-Neste) ;
  - Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) pour 543 000 €, selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
  - Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases communaux utilisés par les collégiens pour 60 000 € (solde pour le gymnase de Loures-Barousse et le gymnase de Massey) ;
  - Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires pour 37 000 € ;
  - Report de notre participation aux opérations du CPER 2015-2020 pour 536 000 € (bâtiment DUT Génie Civil et matériel pour l'Observatoire du Pic du Midi OMP).

## 4<sup>ème</sup> commission Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Commission	Section	BP 2021	Budget Total 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021
Jeunesse, vie associative, cadre de vie	Fonctionnement	5 309 990 €	5 355 362 €	5 104 514 €	5 463 070 €	3%
	Investissement	1 627 248 €	1 596 258 €	1 466 016 €	1 480 469 €	-9%
	<b>Total</b>	<b>6 937 238 €</b>	<b>6 951 620 €</b>	<b>6 570 530 €</b>	<b>6 943 539 €</b>	<b>0%</b>

Les dépenses de la 4<sup>ème</sup> commission consacrée à la jeunesse, à la vie associative et au cadre de vie, s'élèvent pour le BP 2022 à près de 5,5 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement.

### Fonctionnement

- Logement et habitat : 1,5 M€

En 2022, les dépenses sont stables par rapport à l'année dernière, à hauteur de 1,5 M€. La participation départementale au fonds de solidarité logement (FSL) est l'élément essentiel de cette politique, avec une dotation reconduite pour un montant de 1,25 M€. Nous avons retenu le principe de réalisation d'un plan départemental de l'habitat qui nous permettrait :

- ❖ D'avoir un état des lieux précis de l'offre de logements dans le département en fonction des différents territoires, des besoins, et un bilan des financements des OPAH ;
- ❖ De définir les axes prioritaires d'action pour résorber la vacance, améliorer qualitativement l'offre, notamment en terme de rénovation énergétique, adapter l'offre au public et aux nouveaux besoins (jeunes, habitat inclusif, saisonniers) ;
- ❖ De construire un plan d'action dans lequel les bailleurs sociaux seraient associés ainsi que les communes et EPCI, qui disposent d'un patrimoine immobilier, en intégrant les contraintes de la loi climat et résilience.

Pour cela, il nous faut renforcer l'ingénierie actuellement disponible dans nos services et prévoir un budget pour travailler avec un prestataire compétent dans le domaine. Un budget conservatoire de 50 000 € a été identifié.

Les recettes de fonctionnement 2022 sont également stables, avec près de 0,5 M€.

- Archives Départementales et Patrimoine : 0,3 M€

- Archives : 60 600 € (fonctionnement courant des Archives)

- ❖ Conservation, numérisation et archives iconographiques auquel est rattaché l'atelier de reliure et de restauration,
- ❖ Relation avec les publics, valorisation et archives privées, dont notamment le service éducatif et la conception/réalisation d'expositions ou d'actions de médiation culturelle.

- Culture occitane et territoire : 112 310 €

Il s'agit du fonctionnement courant du service de culture occitane, d'attribution de subventions, de la participation à l'enseignement et d'actions auprès des écoles et des collèges. La sensibilisation à l'Occitan au sein des écoles maternelles et élémentaires du département se maintient auprès d'un nombre important, 114, de classes concernées par l'initiation régulière.

- Service patrimoine : 113 480 €

Ces crédits sont destinés d'une part à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen et d'autre part à la poursuite de l'appel à manifestation d'intérêts pour l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan et la réalisation d'une étude de préfiguration.

Les recettes prévisionnelles de la Direction des archives et des patrimoines pour l'exercice 2022 sont estimées à 63 000 € et reposent sur la perception de subventions liées à la mission inventaire et au soutien du Ministère de la Culture, la poursuite des opérations préparatoires au déménagement et notamment pour 20 000 € à la numérisation du fonds des cartes d'identité 1939-1945, fonds exceptionnel et unique en France car les fonds similaires dans les autres départements ont été détruits.



- Action Culturelle et Médiathèque : 3,5 M€

- Abbaye de l'Escaladieu : 57 200 €

Il s'agit du fonctionnement courant du service, de la boutique de l'abbaye, de l'entretien des espaces extérieurs et de l'animation du site (ateliers proposés au public pour une approche innovante ou ludique du site, diverses manifestations).

- Médiathèque Départementale : 267 700 €

Les dépenses prévisionnelles sont liées aux missions de l'établissement : la constitution des collections, tous supports et numériques, mises à disposition des usagers du réseau départemental de lecture publique, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (Prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, Mois du film documentaire, Partir en livres...). L'opération Premières Pages, initiée en 2018, destinée à sensibiliser tous les parents à l'importance de la relation de l'enfant avec le livre dès le plus jeune âge, sera poursuivie tout au long de l'année 2022 en partenariat avec la Direction Enfance et Famille de la DSD, avec le soutien de la DRAC Occitanie et de la CAF des Hautes-Pyrénées.

- La jeunesse : 380 650 €

Le Département soutient les structures menant des actions pour la jeunesse, ainsi que celles dédiées à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine sera reconduit en 2022. Piloté par le Département, en partenariat avec la CAF, la Politique de la Ville et l'Etat (Service Départemental Jeunesse, Engagement et Sport des Hautes-Pyrénées), il permet de sensibiliser des jeunes du département au patrimoine qui est le leur, en les rendant acteurs de sa mise en valeur.

2022 verra la mise en œuvre des premiers projets jeunesse visant à renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes. L'organisation d'un séminaire jeunesse avec tous les acteurs institutionnels et associatifs va permettre de partager les propositions d'action. Ce travail commun essentiel permettra par la suite de répondre aux attentes des jeunes concernant leur développement personnel, tout en les accompagnant pour

préparer leur avenir. Cela se traduira en 2022 par 2 ou 3 actions nouvelles. Un besoin particulier a déjà été identifié pour soutenir les centres de formation du TPR et du TGB.

- La culture : 1 063 130 € sont destinés :
  - ❖ A favoriser l'accès des Haut-Pyrénéens à la culture grâce au soutien (912 630 €) en faveur des structures publiques ou privées qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts (arts-vivants, musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature.
  - ❖ Aux programmations culturelles du Département (150 500 €). D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : la saison estivale, avec des spectacles (dont une soirée avec le Cartel Bigourdan) et une exposition artistique sur le thème du banquet ainsi qu'une programmation destinée au jeune public et, d'autre part, l'organisation des Escales d'automne dans le département.
  
- Sport et activités de pleine nature : 1 613 000 € sont destinés :
  - ❖ A favoriser l'accès au sport et à encourager les performances sportives (1 133 000 €) par un soutien financier en direction des comités départementaux, des équipes et des sportifs de haut-niveau et pour l'organisation de manifestations sportives, concrétisation du travail de redéfinition des critères d'attribution.
  - ❖ A soutenir l'action d'animation de l'Office Départemental des Sports (225 000 €)
  - ❖ A accueillir le Tour de France 2022 avec 2 départs dans le département (Lourdes, Castelnau-Magnoac) et 2 arrivées (Hautacam et Peyragudes) pour 240 000 €
  - ❖ A soutenir la mission sport de nature (15 000 €) qui œuvrera en 2022, en collaboration avec les acteurs du département en ces domaines, au développement et à la pérennisation des espaces, sites et

itinéraires, notamment grâce au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

➤ Fonds d'Animation Cantonal (FAC) : 97 000 €

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien-vivre ensemble dans les territoires.

- Attractivité et Solidarité territoriale : 185 000 €

➤ Politique de la ville : 185 000 €

La politique de la ville est une compétence attribuée légalement aux communautés d'agglomération. Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Politique de la Ville, dont nous sommes membres, à 185 000 €.

### Investissement :

Les principaux postes de dépenses en investissement sont :

- Politique habitat : 550 000 €

Les dépenses d'investissement au niveau de la Politique Habitat comprennent :

- 480 000 € pour le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation) dans le cadre des conventions OPAH qui couvrent tout le département
- 35 000 € pour la subvention au PLAI porté par Habitat et Humanisme
- 35 000 € pour le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI). Il s'agit d'un soutien à l'investissement à destination des bailleurs sociaux pour la création de logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) destinés à des locataires en situation de précarité. Les opérations de la précédente AP ayant été réalisées et financées, il

convient donc de créer une nouvelle AP sur la période 2022 – 2027. Le montant de l'AP a été calculé sur la base d'une production annuelle de 5 logements par an avec une subvention de 7 000 € (règlement intérieur PLAI) soit 35 000 €/an et 210 000 € sur la période.

Aucun crédit n'est inscrit en 2022 concernant l'AP sur la rénovation urbaine de deux quartiers prioritaires du contrat de ville (quartier de Bel-Air sur Tarbes et le quartier de l'Ophite sur Lourdes). Les dépenses effectives sur notre budget ne sont inscrites qu'à compter de 2024, conformément au plan de financement de ces opérations.

La réalisation d'un PDH (conférer supra) permettra de bilancer et d'adapter les moyens en investissement à la politique de l'habitat.

- Archives départementales et Patrimoine : 286 600 €

- Patrimoine : 66 600 €

Ces crédits sont destinés à soutenir les propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen, présentant un intérêt patrimonial.

- Archives départementales : 220 000 €

Ces crédits sont nécessaires à la réalisation des opérations suivantes :

- ❖ Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire et dans le cadre du programme pluriannuel de numérisation,
- ❖ Acquisition de documents,
- ❖ Plan pluriannuel de conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation,
- ❖ Acquisition de nouveaux rayonnages sur le site annexe de Bordères-sur-l'Echez, indispensables à l'activité courante du service,

Les recettes prévisionnelles des archives départementales pour l'exercice 2022 sont estimées à 20 000 €. Une demande de subvention sera présentée au Ministère de la Culture pour soutenir notre politique d'acquisition de fonds écrits et photographiques.

- Action culturelle et Médiathèque : 60 000 €

- Les sports de pleine nature : 30 000 €

Un soutien est prévu aux projets, portés essentiellement par des associations, liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Pour ce faire, sera créée une AP pluriannuelle de 90 000 € et des crédits de paiements 2022 à hauteur de 30 000 €.

- La culture : 30 000 €

Des dépenses prévisionnelles d'un montant de 30 000 € sont envisagées dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu pour l'amélioration de la qualité de l'accueil du public et des œuvres.

- Attractivité et Solidarité Territoriale : 583 869 €

- Communes urbaines : 583 869 €

En cohérence avec le paragraphe relatif à la fusion des AP développement territorial et dynamisation des communes urbaines à compter de 2022, il reste 583 869 € à financer sur l'ancienne AP dynamisation des communes urbaines répartis comme suit :

Objet	Crédits de paiement 2022
Appel à projets 2017	19 725 €
Appel à projets 2018	48 770 €
Appel à projets 2020	180 976 €
Appel à projets 2021	334 398 €

## 5<sup>ème</sup> commission Finances, ressources humaines, numérique

Commission	Section	BP 2021	Budget Total 2021	CA 2021	BP 2022	BP 2022 / BP 2021
Finances RH et Moyens Généraux	Fonctionnement	100 274 941 €	102 241 816 €	91 454 137 €	109 770 928 €	9%
	Investissement	58 517 401 €	65 806 481 €	60 060 653 €	64 360 524 €	10%
	<b>Total</b>	<b>158 792 343 €</b>	<b>168 048 297 €</b>	<b>151 514 790 €</b>	<b>174 131 451 €</b>	<b>10%</b>

Les dépenses de la 5<sup>ème</sup> commission pour le BP 2022 s'élèvent à 109,8 M€ en fonctionnement et à 64,4 M€ en investissement. En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu à 14 M€.

La direction des ressources et de l'administration générale (DRAG), administre au travers des directions qui la composent (DRH, DAF et DSIN), les fonctions supports permettant à l'ensemble des agents de la collectivité de disposer des moyens d'exercice de leurs missions. A cet effet, la DRAG gère notamment des budgets transversaux comme la masse salariale, les crédits nécessaires à l'équipement informatique des collaborateurs, ainsi que les assurances.

### ➤ Direction des ressources humaines (DRH)

La collectivité compte aujourd'hui 1485 agents (hors assistantes familiales) pour une moyenne d'âge de 48 ans ce qui représente une masse salariale de 66 225 500 €. L'effectif des assistants familiaux est de 251 agents, représentant une masse salariale de 13,7 M€, dépenses imputées sur le budget de la DSD. Comme dit précédemment, la masse salariale des assistants familiaux pourra faire l'objet d'une réactualisation en cours d'année, en fonction des impacts de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants de l'ASE, qui prévoit une revalorisation salariale.

Les dépenses de la DRH recouvrent la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires.

Cette année, les dépenses de la DRH restent donc au même au niveau malgré différentes mesures nationales et le glissement-vieillesse-technicité (GVT).

Depuis 2018, les dépenses de masse salariale sont stables. Malgré tout, **des réformes statutaires pourraient nécessiter un réajustement de cette prévision.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, plusieurs décrets revalorisent les carrières des fonctionnaires de la catégorie C, ainsi que celles de certains agents appartenant à la filière médico-sociale. En effet, les agents de la catégorie C bénéficient d'une revalorisation indiciaire. Aussi, les dispositions réglementaires modifient le nombre d'échelons des grades, ainsi que la durée de certains d'entre eux. Elles octroient également une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année.

De plus, certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale sont réformés. Les fonctionnaires des catégories A et B en voie d'extinction et relevant de la filière médico-sociale, bénéficient de nouvelles modalités de carrière et de la revalorisation de leurs grilles indiciaires. Par ailleurs, de nouveaux cadres d'emplois sont créés en catégorie B : le cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux, et celui des auxiliaires de puériculture. Certains cadres d'emploi feront l'objet d'un réajustement quand nous aurons connaissance des impacts de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui va concerner une partie des agents de la Solidarité.

La réforme indiciaire de la catégorie C va concerner 171 agents sur un effectif de 762 agents et la revalorisation de la filière médico-sociale 81 agents. Les 1<sup>ères</sup> estimations de ces mesures sont en cours d'intégration dans notre système d'information, et représenterait un impact de 96 807 € sur le budget.

De plus, une aide exceptionnelle de 100 € (prime inflation) a été versée aux agents titulaires, contractuels et contrats aidés qui ont perçu une rémunération moyenne inférieure à 2 000 € nets par mois, avant impôt sur le revenu, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 octobre 2021.

Enfin, se rajoute l'augmentation des frais pédagogiques des apprentis qui, désormais, est assise sur l'assiette de cotisation du CNFPT. Ces frais sont équivalents à 0,05% de la cotisation, pour un montant estimé à 25 000 € annuels.

**Tout ce contexte réglementaire impose la nécessaire poursuite des efforts sur la masse salariale.**

En terme de chantiers structurants, la DRH s'organise aujourd'hui pour :

- Dématérialiser le dossier individuel de l'agent ;
- Engager les travaux sur la protection sociale complémentaire ;
- Finaliser le marché de médecine de prévention ;
- Organiser les élections professionnelles des représentants du personnel.

BUDGET RH	BP 2021	BT 2021	CA 2021	BP 2022	Evolution BP à BP	Evolution BT à BP
Déplacement formation	550 000	594 192	437 575	550 000	0,00%	-7,44%
Frais pédagogiques de formation	160 000	211 830	184 002	198 000	23,75%	-6,53%
Paye	66 143 326	66 108 818	64 454 128	66 239 000	0,14%	0,20%
Personnel mis à disposition	1 326 674	1 325 804	920 373	1 185 930	-10,61%	-10,55%
Actions sociales, prévention et sécurité	2 300 000	2 317 170	1 953 406	2 331 570	1,37%	0,62%
<b>TOTAL</b>	<b>70 480 000</b>	<b>70 557 814</b>	<b>67 949 484</b>	<b>70 504 500</b>	<b>0,03%</b>	<b>-0,08%</b>

➤ Direction des systèmes d'information numérique (DSIN)

Avec la dématérialisation croissante des données, et la multiplication des outils numériques, la cyber sécurité est devenue un enjeu de continuité et de souveraineté. En témoignent les attaques multiples contre les systèmes de stockage des données de diverses collectivités.

Depuis plusieurs années, le Département a fait de l'indépendance et de la protection de la donnée, l'axe majeur de la stratégie de son architecture informatique, pour rendre un service de qualité à nos utilisateurs, tout en privilégiant la sécurité de notre système d'information. Cela implique l'acquisition, le maintien et l'évolution des compétences en interne, en privilégiant une infrastructure fonctionnelle, disponible, évolutive et sécuritaire.

Cependant, nous avons atteint un seuil incompressible de dépenses. A budget constant, nous poursuivons cette stratégie tout en absorbant l'augmentation « mécanique » des prix dans le secteur informatique, et en particulier les prestations et maintenances sur les logiciels métiers. Cette augmentation est basée sur l'augmentation du point d'indice SYNTEC (+1% cette année), dont la progression sur ces 5 dernières années atteint 7,3%.



De plus, cette année, nous allons devoir également absorber l'augmentation des coûts des consommables (papier et encre...).

Au-delà de l'aspect architecture réseau et matériels, le budget de la DSIN consacré au domaine de l'éducation reste conséquent, en raison du programme de renouvellement de plusieurs types de matériels dans les collèges.

### Les dépenses de fonctionnement

La proposition budgétaire de 1 833 700 € pour 2022 est identique aux deux dernières années.

On peut distinguer :

- 580 000 € pour les maintenances annuelles des logiciels métiers ;
- 258 000 € pour les maintenances évolutives et formations sur les logiciels métiers ;
- 550 000 € pour les frais de télécommunication (téléphonie, internet, réseau) ;
- 80 000 € pour les frais d'impression copieurs et photocopieurs ;
- 79 000 € pour la maintenance des matériels télécoms ;
- 22 000 € pour la maintenance des matériels informatiques ;
- 33 000 € pour la fourniture de consommables (papier, encre) ;
- 143 000 € pour les hébergements de logiciels cloud ;

### Les dépenses d'investissement

La proposition budgétaire pour 2022 s'élève à 2 622 854 €, en baisse de 871 472 € par rapport au BP 2021, soit -25 %, et de 486 000 € par rapport au CA 2021 soit -18,5%. Le budget 2021 a été exceptionnellement élevé en raison des besoins et des disponibilités budgétaires.

On peut distinguer, d'une part, les aspects matériels et d'autre part, les aspects logiciels.

Côté matériels, on peut identifier les grandes propositions suivantes :

- 170 000 € pour la mise à niveau de nos solutions de stockage et de sécurité informatique ;
- 200 000 € pour le maintien à niveau de nos infrastructures réseau ;
- 50 000 € pour le maintien à niveau de nos infrastructures de communication (téléphone et ToIP).

Et plus spécifiquement pour les collèges :

- 450 000 € de renouvellement des matériels des collèges (postes de travail, imprimantes, copieurs, serveurs, éléments de réseau) ;
- 260 000 € de renouvellement des tablettes élèves ;  
Les 2 opérations ci-dessus ont fait l'objet d'une demande de financement à hauteur de 80% maximum auprès de l'Europe, via la Région.
- 200 000 € pour la commutation des collèges sur fibre.

Côté logiciels, les principaux projets en cours de réalisation ou planifiés sont :

- DSD :
  - Centre de planification familiale : 30 000 €
  - Mise en relation entreprises / RSA (plateforme Ha-Py actifs) : 75 000 €
- DDL :
  - Dématérialisation des subventions : 100 000 €
  - Poursuite de la numérisation des Archives : 120 000 €
- DRH :
  - Dématérialisation dossier agents : 51 000 €
  - Renouvellement du module de gestion du temps : 150 000 €
- DRM :
  - Changement du logiciel du système d'information routier : 60 000 €
- DRAG :
  - Dématérialisation des marchés publics (parapheur, Gestion Electronique de Documents...) : 49 000 €
- DSIN :
  - Outil de développement : 15 000 €
  - Outils de gestion des relations usagers : 100 000 €
  - Système d'archivage électronique : 40 000 €

- Gestion du parc et des incidents : 13 000 €
- Acquisition de données pour le Système d'Information Géographique : 20 000 €

Par ailleurs, cette année, nous devons nous acquitter de la 3<sup>ème</sup> annuité de renouvellement et de mise à jour de nos contrats Microsoft pour les systèmes d'exploitation des postes de travail (Windows) et les serveurs (Windows serveur), ainsi que l'annuité liée à l'évolution du pack bureautique de Microsoft (Office), pour un montant 2022 de 80 000 €.

➤ Direction de l'administration et des finances (DAF)

Les dépenses imprévues inscrites à hauteur de 13,9 M€ en fonctionnement et de 5 M€ en investissement expliquent notamment l'augmentation globale sur les dépenses de la 5<sup>ème</sup> commission (+10% par rapport au BP 2021).

- Remboursement de la dette

Je vous propose d'inscrire un emprunt nouveau de 14 M€ en 2022, afin de rester à encours quasi constant, hors PPP routier. En effet, le montant de l'annuité en capital due sur l'exercice est de 15 M€.

Les intérêts de la dette sont limités à 2 M€, grâce à des taux d'emprunt bas contractualisés ces dernières années.

- SDIS : 11,9 M€

La convention pluriannuelle avec le SDIS plafonne l'augmentation de notre contribution en fonctionnement à +2% par rapport au montant versé en N-1.

La proposition pour le budget 2022 se traduit par une augmentation sur la part subvention de fonctionnement de 1,53% de la contribution annuelle, portant ainsi la participation à 11 718 510 € pour l'année 2022.

En outre, en investissement, le Département participera à hauteur de 605 500 € aux travaux de construction de la caserne de Lourdes, dont 200 000 € en 2022.

Participations CG au SDIS	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution en fonctionnement	10 013 969	10 316 248	10 470 992	10 470 992	10 652 992	10 871 992	11 002 492	11 059 049	11 232 981	11 409 510
Contribution en investissement	100 000							250 000	0	200 000
soit une variation de...	2,0%	2,0%	1,5%	0,0%	1,7%	2,1%	1,2%	2,8%	-0,7%	3,4%
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000	420 000	420 000	420 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000	238 000
Dotations Globales d'Équipement	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000	71 000
Total	10 604 969	10 807 248	10 961 992	10 961 992	10 961 992	11 180 992	11 311 492	11 618 049	11 541 981	11 918 510

#### ▪ Régie Haut-Débit

En fonctionnement, la subvention proposée en faveur de la Régie est de 1,36 M€, soit 60 000 de plus qu'en 2021. Cette estimation s'est basée sur :

- ✓ La baisse du chiffre d'affaire estimé pour 2022 à 3,1 M€ (contre 3,4 M€ en 2021, soit -300 000 €), en raison de la baisse du chiffre d'affaire ADSL, du fait du déploiement de la fibre ;
- ✓ La non-reconduction d'une recette exceptionnelle de 280 000 € en 2021, relative à la vidéo surveillance de Tarbes ;
- ✓ Un excédent supérieur en 2021 par rapport à 2020.

En investissement, la subvention proposée est de 3,1 M€, en augmentation de 300 000 € par rapport à l'année dernière. En effet, plusieurs éléments conduisent à cette hausse :

- ✓ Solde d'investissement reporté de 2021 de - 217 000 €
- ✓ Prévision de travaux de génie civil en appui au déploiement de la fibre par Orange : + 100 000 €
- ✓ Poursuite du déploiement du réseau pour desservir les établissements médico-sociaux (EPAS et ADAPEI) + 150 000 €

Le soutien du Département sur les projets de la Régie est important, car il permet de maintenir un haut niveau d'investissement, prérequis indispensable pour maintenir le chiffre d'affaire dont une partie va inéluctablement baisser en raison de la progression de la fibre au détriment du réseau cuivre. Si le chiffre d'affaire baisse encore, il sera nécessaire d'augmenter la subvention de fonctionnement du Département, afin d'honorer les dépenses incompressibles de la Régie (loyers du PPP).

➤ Direction de la communication

Le budget de la direction de la communication s'élève à 806 000 € et permet de financer les actions relatives aux différents salons, les insertions publicitaires, la communication digitale, la production de vidéos...Il est en augmentation de 86 000 € par rapport à 2021, du fait de :

- L'impression et la distribution d'un magazine supplémentaire, soit une publication trimestrielle, avec des coûts fortement en hausse en raison de la pénurie de papier,
- Le financement du partenariat avec l'organisation du festival « Tous en selle » qui fait la promotion en France et en Europe des différentes pratiques liées aux vélos. Cette opération vient renforcer l'attractivité de notre territoire et s'inscrit dans l'ensemble des actions que nous développons au titre de la « politique vélo »,
- La réalisation d'une production spécifique pour habiller le chantier des Archives.

### III. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'Assemblée par chapitre nature. En dépenses, ils constituent l'autorisation maximale qui s'impose à l'exécutif. Vous trouverez ci-dessous le budget décliné en recettes et dépenses par chapitre nature.

		Dépenses	Recettes			
		516 690 746	516 690 746			
<b>Fonctionnement</b>	<b>377 129 766</b>	011 - Charges à caractère général	22 731 511	002 - Résultat de fonctionnement reporté	46 869 249	
		012 - Charges de personnel	71 805 650	013 - Atténuation de charges	2 128 768	
		014 - Atténuation de produits	3 301 000	016 - Allocation personnalisée APA	17 470 000	
		016 - Allocation personnalisée APA	52 090 900	017 - RSA	1 059 063	
		017 - RSA	41 868 140			
		022 - Dépenses imprévues	13 247 750	70 - Produits de services	924 500	
		65 - Autres charges de gestion courante	96 936 920	73 - Impôts et taxes	200 150 472	
		6586 - Frais de fonctionnement des élus	345 000	731 - Impositions directes	26 068 604	
		66 - Charges financières	3 301 843	74 - Dotations, subventions et participations	71 237 967	
		67 - Charges exceptionnelles	247 100	75 - Autres produits de gestion courante	2 986 200	
		68 - Dotation aux provisions	400 000	76 - Produits financiers	43	
				77 - Produits exceptionnels	34 900	
				78 - Reprises sur provisions	400 000	
		<b>Total réel fonctionnement</b>	<b>306 275 813</b>	<b>Total réel fonctionnement</b>	<b>369 329 766</b>	
		042 - Amortissements	25 000 000	042 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	7 800 000	
		023 - Virement vers l'investissement	45 853 952			
		<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>377 129 766</b>	<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>377 129 766</b>	
<b>Investissement</b>	<b>139 560 980</b>	040 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	7 800 000	021 - Virement depuis le fonctionnement	45 853 952	
		041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	040 - Amortissements	25 000 000	
				041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 000 000	
			001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	34 419 199	Neutralisation du solde d'investissement reporté	34 419 199
			020 - Dépenses imprévues	4 965 671		
			16 - Emprunts et dette assimilées	21 020 569	024 - Produits de cessions	98 000
			20 - Immobilisations incorporelles	1 432 633	10 - Dotations, fonds divers	5 800 000
			204 - Subventions d'équipement versées	22 418 537	13 - Subventions d'investissement	7 459 336
			21 - Immobilisations corporelles	4 961 462	16 - Emprunts et dette assimilées	17 666 667
			23 - Immobilisations en cours	39 035 860	27 - Autres immobilisations financières	258 826
			26 - Participations et créances rattachées	500 050	45 - Opérations pour compte de tiers (remembrement)	5 000
			27 - Autres immobilisations financières	2 000		
		45 - Opérations pour compte de tiers (remembrement)	5 000			
		<b>Total réel investissement</b>	<b>128 760 980</b>	<b>Total réel investissement</b>	<b>65 707 028</b>	
		<b>Total dépenses investissement</b>	<b>139 560 980</b>	<b>Total recettes investissement</b>	<b>139 560 980</b>	

#### IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et de rationaliser nos dépenses, afin de mettre en adéquation stratégie financière et moyens techniques, et évite ainsi la gestion de la majorité des restes à réaliser. Pour rappel, l'équilibre budgétaire annuel s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement (CP) de l'exercice.

Vous trouverez en annexe les propositions de créations d'autorisations de programme (AP) pour 2022, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous en donne une vue synthétique (en M€).

Direction	Réalisé CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
DDL	12,6	15,5	18,8	17,5	14,2	13,4
DEB	11,9	22	17,5	12,7	9,2	9,6
DRM	24,4	23,4	26	26,3	27,2	27,1
DRAG	3,4	3,2	3	3	2,8	2,9
DSD	0,6	0,9	0,5	1,2	1	1,1
<b>Total AP/CP</b>	<b>52,9</b>	<b>65</b>	<b>65,8</b>	<b>60,7</b>	<b>54,4</b>	<b>54,1</b>

DRM : PPP routier	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
DRAG : Haut-Débit RIP 1	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
DRAG : dépenses imprévues	0	5	à définir			
DRAG et DDL : divers	4,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Total autres investissements</b>	<b>9,4</b>	<b>10,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>
<b>Total PPI</b>	<b>62,3</b>	<b>75,7</b>	<b>71,5</b>	<b>66,4</b>	<b>60,1</b>	<b>60</b>

Aux 64,7 M€ de CP 2022, viennent s'ajouter des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les dépenses imprévues (5 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la régie Haut Débit relative au RIP1 (3,1 M€).

\*\*

Je vous propose donc :

- De voter, par chapitre nature, le budget principal du Département des Hautes-Pyrénées pour 2022 ;
- D'adopter le plan pluriannuel d'investissement ;



## Annexes AP

### ANNEXE 1 : création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme /AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
53034	SOUDSOC - 2022/1	PLAI BAILLEURS SOCIAUX	210 000	21 000	25 000	26 000	26 000	26 000			
53035				14 000	18 000	18 000	18 000	18 000			
53036	SOLIDTER - 2022/1	SPORTS DE NATURE	90 000	0	0	0	0	0			
53037				30 000	30 000	30 000	0	0			
53038				0	0	0	0	0			
53039				0	0	0	0	0			
53057	SOLIDTER - 2022/2	PLAN AVENIR LOURDES	2 735 000	190 000	840 000	1 340 000	365 000	0			
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>3 035 000</b>	<b>255 000</b>	<b>913 000</b>	<b>1 414 000</b>	<b>409 000</b>	<b>44 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Clôture d'autorisations de programme

Programme	AP Millésime/N°	Libellé AP	Montant d'AP à restituer	Montant des CP à restituer
3BATSOCIAU	2013/2	Bâtiments sociaux travaux	-	-
3TRAVRD	2013/1	Routes départementales structurantes et secondaires	85 078,88	-
5FDT	2013/1	Fonds tourisme 2013-2016	-	-
5FAR	2014/2	FAR 2015	-	-
5FAR	2016/1	FAR 2016	-	-
5AAPST	2017/8	Dynamisation Communes urbaines 2019	-	-
5PTHP	2017/1	Pôles touristiques 2017	-	-
5PTHP	2020/1	Pôles touristiques 2020	-	-
5EQUIP	2020/1	Matériel culturel	-	-
9ARCHIVES	2013/1	Archives documents	-	-
SOLIDTER	2021/6	Dynamisation Communes urbaines 2022	-900 000,00	-
SOLIDTER	2021/7	Dynamisation Communes urbaines 2023	-900 000,00	-
SOLIDTER	2021/8	Dynamisation Communes urbaines 2024	-900 000,00	-
SOLIDTER	2021/9	Dynamisation Communes urbaines 2025	-900 000,00	-
SOLIDTER	2021/10	Dynamisation Communes urbaines 2026	-900 000,00	-
4EQUIPT	2015/1	Matériel informatique collègues	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>-4 414 921,12</b>	<b>0,00</b>

Annexe 2  
Maquette du budget principal 2022

Dépenses		Recettes				
516 690 746		516 690 746				
<b>Fonctionnement</b>	377 129 766	DSD	168 840 500	Fraction de TVA remplacement FB	77 055 445	
	DEB	6 523 316	DRM (dont PPP routier)	11 558 144	CVAE	8 584 841
	DDL	9 582 926	DRH	70 504 500	IFER	1 500 000
	DRIS	11 718 510	SDIS	11 718 510	Compensations fiscales	1 760 000
	Intérêts de la dette bancaire (hors PPP )	2 000 000			<b>Fiscalité directe et compensations</b>	<b>88 900 286</b>
	Régie Haut Débit	1 360 000			TICPE (complémentaire), FNGIR, T. Aménagt.	12 783 763
	Dépenses imprévues	13 247 750			TSCA	49 860 000
	DRAG divers	10 940 168			Taxe finale conso. d'électricité	2 600 000
					DMTO	32 000 000
					DMTO péréquation	5 663 100
					Péréquation CVAE	600 000
					Diverses taxes	1 908 000
					<b>Fiscalité reversée et autres taxes</b>	<b>105 414 863</b>
				DGF	49 780 000	
				DGD	1 800 000	
				DCRTP	8 700 000	
				<b>Dotations</b>	<b>60 280 000</b>	
				Compensations principales RSA, APA et PCH	35 367 027	
				Fonds de solidarité (FSD) AIS	5 224 500	
				Dotation de compensation péréquée	7 700 000	
				Fonds Mobilisation Dépar. Insertion	1 300 000	
				<b>Total compensation des AIS</b>	<b>49 591 527</b>	
				Autres recettes sociales	8 085 000	
				Autres recettes des directions	10 188 841	
				<i>Excédent reporté</i>	<i>46 869 249</i>	
				<b>Sous-total réel fonctionnement</b>	<b>369 329 766</b>	
				Ordre divers (reprise subv. tvx en régie...) (042)	7 800 000	
				<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>377 129 766</b>	
<b>Investissement</b>	139 560 980	Ordre divers (reprise subv. tvx régie) (040)	7 800 000	Virement depuis le fonctionnement (021)	45 853 952	
	Ordre divers (041)	3 000 000	DEB	21 950 954	Amortissements (040)	25 000 000
	DDL	15 578 348	DDL	15 578 348	Ordre divers (041)	3 000 000
	DRM (dont PPP routier)	25 951 155	DRM	1 530 000	FCTVA	5 800 000
	DSD	920 000	DSD	920 000	Amendes de police	480 000
	DRAG	3 199 044	DRAG	3 199 044	Dotation d'équipement des collèges	874 227
	Dépenses imprévues	4 965 671			Dot. de Soutien à l'Investissement Départemental	2 429 539
	Régie Haut Débit	3 100 000			DRAG divers (Finances, Informatique, RH...)	367 526
					DDL	460 300
					DEB	1 679 570
					DRM	1 530 000
					<b>PPI</b>	<b>75 665 171</b>
					Emprunt d'équilibre	14 000 000
				Revolving	3 666 667	
				<i>Neutralisation solde d'investissement reporté</i>	<i>34 419 199</i>	
				<b>Sous-total réel investissement</b>	<b>65 707 028</b>	
				<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>139 560 980</b>	
				<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>139 560 980</b>	

### Annexe 3 : Glossaire

**ACIR** : Agence de coopération interrégionale et réseau  
**ADEME** : Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie  
**ADF** : Association des Départements de France  
**AIS** : Allocations Individuelles de Solidarité  
**APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie  
**APUL** : Administrations Publiques Locales  
**Bénéficiaires ACI** : bénéficiaires Ateliers et Chantiers d'Insertion  
**CAE** : Contrat d'accompagnement à l'Emploi  
**CFE**: Contribution Foncière des Entreprises  
**CFL**: Comité de Finances Locales  
**CNSA** : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie  
**CPER** : Contrat de Plan Etat-Région  
**CRD** : Capital Restant Dû  
**CVAE**: Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
**DGP**: Dotation de Compensation Péréquée  
**DCRTP** : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle  
**DDEC** : Dotation Départementale pour l'Equipeement des Collèges  
**DGD** : Dotation globale de décentralisation (recettes de fonctionnement)  
**DGE** : Dotation Globale d'Equipeement  
**DGF**: Dotation Globale de Fonctionnement  
**DMD** : Délégation Militaire Départementale  
**DMTO** : Droits de Mutation à Titre Onéreux  
**Dotations allocations compensatrices** : ce sont les allocations compensatrices de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe professionnelle (TP), de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB)  
**DRF** : Dépenses Réelles de Fonctionnement  
**ENT 3** : Environnement Numérique de Travail 3  
**EPL**: Etablissement Public Local d'Enseignement  
**FCTVA** : Fonds de Compensation de la TVA  
**FDE** : Fonds Départemental pour l'Environnement  
**FDH** : Fonds d'Hébergement  
**FDMD** : Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets  
**FDPTP**: Fonds Départemental de Péréquation suite à la réforme de la Taxe Professionnelle  
**FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique  
**FIR** : Fonds d'Innovation Recherche  
**FMDI** : Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion  
**FNGIR** : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources  
**FONJEP** : Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire  
**GVT** : Glissement Vieillesse Technicité  
**GSM** : Groupe Spécial Mobile  
**IFER**: Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux  
**Loi MAPTAM**: Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles  
**Loi NOTRe**: Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**LPFP 2014-2019:** Loi de Programmation des Finances Publiques

**MO :** Maîtrise d'ouvrage

**MOE :** Maîtrise d'œuvre

**OEDELE:** Objectif D'Evolution de la Dépense Locale

**OM:** Ordures Ménagères

**PCET :** Plan Climat Energie Territorial

**PCH :** Prestation de Compensation du Handicap

**PDESI :** Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

**PEDMA :** Plan d'Elimination des Déchets Ménagers

**PFR :** Prime de Fonction et de Résultat

**POCTEFA :** Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre

**POR FEDER :** Programme Opérationnel Régional Fonds Européen de Développement Régional

**POTENTIEL FINANCIER SUPERFICIAIRE :** potentiel financier par superficie en km<sup>2</sup>, mesure de la richesse par rapport au territoire

**Projet HPHP :** Projet Huesca-Pirineos Hautes-Pyrénées

**Projet PMPPM :** Projet Pyrénées Mont Perdu Patrimoine Mondial

**RHD:** Régie Haut-Débit

**RRF :** Recettes Réelles de Fonctionnement

**RSA:** Revenu de Solidarité Active

**TFPB:** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**TICPE :** Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (ancienne TIPP)

**TSCA :** Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance